

# BILAN DE LA CONCERTATION

—  
Concertation préalable décidée au titre de l'article L 121-8

## Programme K6

Transformation de la cimenterie de Lumbres

Dates de la concertation

Du 25 avril 2022 au 1<sup>er</sup> juillet 2022

Anne-Marie ROYAL

Jean-Michel STIEVENARD

Date de remise du rapport, le 20 Juillet 2022



## Sommaire

Sommaire.....	2
Avant-propos.....	3
Synthèse.....	3
Les enseignements clef de la concertation.....	3
Les principales demandes de précisions et recommandations des garant.e.s.....	4
Introduction.....	7
Le projet objet de la concertation.....	7
La saisine de la CNDP.....	10
Garantir le droit à l'information et à la participation.....	11
Le travail préparatoire des garant.e.s.....	12
Les résultats de l'étude de contexte.....	12
L'élaboration du dispositif de concertation : périmètre, calendrier, modalités d'information, de mobilisation et de participation.....	16
Avis sur le déroulement de la concertation.....	20
Le droit à l'information a-t-il été effectif ?.....	21
Le droit à la participation a-t-il été effectif ?.....	22
Synthèse des arguments exprimés.....	25
Synthèse des observations et propositions ayant émergé pendant la concertation.....	25
Évolution du projet résultant de la concertation.....	35
Demande de précisions et recommandations au responsable du projet.....	36
Précisions à apporter de la part du responsable du projet, des pouvoirs publics et des autorités concernées.....	36
Recommandations des garant.e.s pour garantir le droit à l'information et à la participation du public suite à cette concertation, et notamment jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.....	39
Liste des annexes.....	41

## Avant-propos

Le présent bilan est rédigé par les garant.e.s de la concertation préalable. Il est communiqué par les garant.e.s dans sa version finale le 20 juillet 2022 sous format PDF non modifiable au responsable du projet pour publication sans délai par ses soins, sur le site dédié au projet/ plan/ programme (art. R121-23 du Code de l'Environnement).

<http://www.concertation-cimenteriedelumbres.fr>

Ce bilan a également été remis à cette même date à la Commission nationale du débat public.

Le responsable du projet publiera de son côté sous deux mois sa réponse à ce bilan ; réponse qui sera transmise à la CNDP par ses soins (R.121-24 CE).

## Synthèse

### Les enseignements clef de la concertation

Cette concertation a permis de faire exister un dialogue entre la population et la cimenterie. La commune de Lumbres, avec ses 3601 habitants (selon le dernier recensement de l'Insee en 2019) est implantée dans un paysage naturel verdoyant de collines calcaires propice au tourisme mais aussi marqué par l'imposante cimenterie qui s'est développée depuis la fin du 19<sup>e</sup> siècle pour devenir un élément incontournable du paysage avec ses cheminées, leur panache et sa carrière. A Lumbres, EQIOM exploite la dernière cimenterie des Hauts-de-France. Elle est la dernière des nombreuses cimenteries qui existaient au XX<sup>e</sup> siècle dans la zone du Boulonnais et de l'Audomarois. La peur de la fermeture, le poids économique réel et supposé de cette usine pour le territoire, a longtemps conduit la population à une résignation sur les inconvénients de l'usine. En parallèle, les progrès faits grâce à l'évolution des normes de pollution rassuraient les habitant.e.s éloigné.e.s de la cimenterie sans toutefois éviter les rumeurs et les "fantasmes" sur les combustibles utilisés. Les équipes d'EQIOM n'ont communiqué ni sur le projet de modernisation ni sur les bilans faits devant les commissions de suivi du site classé *Seveso seuil haut*.

Un maître d'ouvrage qui a découvert les nécessités de la concertation au moment de la saisine de la CNDP. Dans un premier temps la nécessité d'informer et de communiquer sur son projet K6, crée des inquiétudes chez le porteur de projet, concernant les éventuelles conséquences de cette concertation préalable qui alerterait concurrence et actionnaires.

Persuadé dans un premier temps qu'il ne s'agissait que d'une formalité réglementaire ; certain qu'il s'agissait d'une démarche volontaire qui suffisait à témoigner de sa bonne volonté, le maître d'ouvrage a découvert au cours du processus la nécessité de communiquer dans un premier temps puis de dialoguer avec divers intervenants et enfin d'entendre des arguments répondant à une autre logique que la sienne.

Une population, qui se révèle sceptique voire indifférente dans sa majorité, alors que dans le même temps, les riverain.e.s les plus proches excédé.e.s par les nuisances ne croyaient plus en un dialogue possible.

Le dialogue a dû affronter une défiance initiale importante au point que certains participant.e.s de la réunion de lancement ont manifesté une peur de s'exprimer en découvrant la captation vidéo dont l'objectif était la mise en ligne sur le site de la réunion. Ils

n'ont plus participé aux autres temps de la concertation et en particulier à la réunion de synthèse avec captation vidéo.

Les éléments d'information fournis par EQIOM ont été nombreux mais ils sont apparus « insuffisants » pour donner complètement confiance aux participants à la concertation. Le poids d'années d'absence de relations ne peut s'effacer en 10 semaines même avec les efforts réalisés pour être audibles par l'équipe projet.

L'absence de participation des institutions (Etat et CCPL) compte tenu de la période électorale a pesé et il a manqué la présence des pouvoirs publics dans le dialogue en reportant la totalité des revendications sur EQIOM même lorsqu'elles ne relevaient pas de sa compétence.

Ces 10 semaines ont fait évoluer les relations ; elles ont permis d'identifier les points d'accord, ceux restant à préciser et de préciser les limites d'acceptation de la population et du territoire vis-vis de ce projet ( le four K6 sans la phase 2 ; la non-reconnaissance des nuisances perçues par les riverains...)

EQIOM apparaît en capacité désormais de continuer le dialogue tout au long du chantier de la réalisation de la phase 1, puis d'ouvrir la réflexion sur la phase 2, et enfin de trouver des modalités d'une écoute active et de dialogue plus permanent avec d'autres partenaires pendant toute la phase de mise en place du projet K6.

Au-delà, de nouvelles formes de dialogue et d'écoute, des solutions acceptables par tous sont à imaginer et à mettre en œuvre au-delà du projet K6 (aménagement, cadre de vie, sécurité routière, santé...).

### **Les principales demandes de précisions et recommandations du.de la garant.e**

Le tableau ci-dessous présente les principales demandes de précisions et recommandations que les garant.e.s ont formulé à la fin de la concertation préalable. Le responsable du projet, lorsqu'il va publier sa réponse à ce bilan avec les enseignements de la concertation, est invité à répondre à ces différents points.

## Tableau des demandes de précisions et/ou recommandations

Suite(s) à donner à des interrogations formulées par les participants de la concertation, mais n'ayant pas trouvé de réponse

1. Déclencher une procédure pour établir un bilan sanitaire et les modalités de son suivi ( réponse au courrier du 9 Mai d'EQIOM )
2. Élaborer un Plan d'aménagement des abords de la cimenterie avec les différents acteurs commune, CCPL, SNCF...( modalités et le calendrier...de traitement de la rue Macaux, des points dangereux de circulation et ou de nuisance sonore...)
3. Elaborer un plan d'insertion paysagère et sa mise au débat public sous l'égide de la commune et de la CCPL en s'appuyant sur les nombreuses ressources ( PNR, CAUE, Agence d'urbanisme ...) pour avoir un plan répondant tant aux besoins de proximité qu'à celui du cadre de vie à l'échelle du pays de Lumbres.
4. Plan de circulation des camions évitant les traversées de communes et mise en sécurité des points sensibles ( croisements voie verte, carrefour centre commercial...) charte de bonne conduite pour les camions ( circuit, horaires à éviter...)
5. Ouvrir les discussions sur les horaires ferroviaires ( riverains, collectivité, SNCF) et préciser les modalités d'association des différentes parties prenantes sur ce sujet
6. Ouvrir la réflexion, sous l'égide de la CCPL, avec les utilisateurs potentiels de la chaleur fatale, nouvelle ressource potentielle pour EQIOM
7. Mettre au point un dispositif de mesures de l'air et des poussières : Avec la mise en œuvre de l'engagement d'EQIOM d'installation de jauges Owen et de mesure de bruit Et un dispositif indépendant d'EQIOM de suivi et de comparaison avec les autres territoires par le biais d'une adhésion Atmo de la CCPL
8. Renforcer le plan vigilance des poussières à l'intérieur de l'usine et faire les aménagements pour remédier aux dispersions de poussière des installations existantes.
9. Etablir un protocole sur le devenir des fours K4 et K5 (calendrier, modalités d'information et de concertation des riverains et des collectivités)
10. Elaborer avec pôle emploi et les partenaires de la zone un plan pour valoriser l'emploi dans le territoire et la mise en œuvre des procédures d'insertion
11. Faire de l'organisation du chantier un moment de travail collectif et d'appropriation de la nouvelle cimenterie. Anticiper les retombées économiques du chantier sur le territoire en mettant en place un groupe de travail en lien avec les collectivités et les structures économiques.
12. Accompagner le programme K6 de production décarbonée du ciment, d'un plan global d'économie d'énergie pour l'usine de Lumbres
13. Mettre en place un dispositif de veille sur l'évolution de la législation européenne sur le CO <sup>2</sup> , le marché du ciment, et l'évolution des techniques de production de ciment bas carbone et son marché.
14. Etablir une transparence sur la composition des Combustibles Solides de Récupération (CSR)
15. Organiser une information sur les contrôles de la DREAL, rendre public le calendrier et les résultats des contrôles

*Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s.*

<p><i>1. Réunion avec les participants de la concertation préalable pour prendre connaissance du rapport des garant.e.s, des réponses du Maître d'Ouvrage, et de l'avis de la CNDP . Etablissement d'un programme de concertation continue précisant les étapes et les modalités</i></p>
<p><i>2. constituer un groupe-relai chargé du suivi de la concertation et fonctionnant comme un groupe de suivi des engagements susceptible de se voir pérennisé dans un Comité d'Amélioration rn Continu de l'Environnement renouvelé et élargi. Ce groupe se dotera d'une charte de fonctionnement ( modalités d'organisation des réunions (avec ou sans le MO, information du public...)</i></p>
<p><i>3. Mobilisation des moyens de communication de la ville de Lumbres et de la CCPL pour une rubrique régulière sur la cimenterie, le calendrier ? les mesures prises etc...</i></p>
<p><i>4. Organiser des réunions publiques sur le chantier, ses modalités, son organisation.</i></p>
<p><i>5. Continuer à rechercher des publics cible intéressés par la suite du projet (collégiens et lycéens ) invention de formes de dialogue</i></p>
<p><i>6. Organiser des visites de la carrière</i></p>
<p><i>7. Accompagner les initiatives locales pour reconstituer l'histoire de la cimenterie et ce qu'elle représente pour Lumbres</i></p>
<p><i>8. Organiser une exposition avec la présentation de la cimenterie avec le four K6 et des nouveaux équipements sous différents angles ( photo montage de la rue Macaux ...)</i></p>
<p><i>9. Renouveler la composition de la commission de suivi du site CSS. Accueillir de nouveaux habitants et représentants associatifs ( accord de Monsieur le sous-préfet) et faciliter l'accès à chacun.e des compte rendu des réunions</i></p>

## Introduction

### Le projet objet de la concertation

Le projet s'inscrit dans un contexte de transformation complète de l'industrie cimentière grosse contributrice d'émission de CO<sup>2</sup>. Il entre dans les obligations des industriels d'adapter leur outil de production pour répondre à temps aux impératifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC). Pour se conformer aux instructions réglementaires à venir, aux engagements et aux nécessités de la branche ( le plan de transition sectoriel du secteur cimentier) et à une réflexion sur son propre avenir, l'usine de Lumbres doit faire l'objet d'un plan de modernisation important. Le groupe souhaite répondre avec le projet K6 à la demande qu'il estime croissante de ciments et bétons bas carbone.

Cimenterie ancestrale (en fonctionnement depuis 1884, la cimenterie de Lumbres, l'un des 3 centres de production du groupe EQIOM a une position jugée stratégique pour répondre aux marchés existants et à venir du Nord de la France et des pays du Benelux. Sa proximité d'un débouché portuaire est un atout solide pour l'évacuation du carbone.

L'usine de Lumbres est classée SEVESO Seuil Haut, en raison du stockage de combustibles nécessaires au fonctionnement des fours (solvants, huiles, eaux polluées, sciures imprégnées et déchets industriels banals et par certains combustibles fossiles comme le coke de pétrole). Cette activité, exercée depuis 30 ans, est récemment entrée dans le cadre de ce classement. La variabilité des produits et l'application du principe de précaution sont à l'origine du classement du site, il ne sera pas modifié avec le nouveau projet.

Le programme K6 prévu en 2 phases dont une phase conditionnelle doit selon EQIOM permettre d'approcher la neutralité carbone à Lumbres d'ici 2050 conformément aux objectifs de l'accord de Paris.

Le projet est prévu en deux temps:

La première phase consiste en la construction d'un nouveau four le K6 qui se substituera aux fours 4 et 5 existants. Il s'agit d'un changement du processus de production. L'abandon de la filière humide par laquelle on mouille le craie et l'argile avant de les malaxer puis de sécher la pâte produite: le *cru* avant de la transformer en *clinker* qui est le produit de base permettant après broyage et ajout de certains produits la fabrication du ciment. Ce procédé qui, respecte les normes actuelles, devient économiquement obsolète. L'établissement de Lumbres est un des derniers au monde à utiliser ce processus. Pour rentabiliser l'investissement, La production de clinker sera accrue de 450 000 tonnes soit environ 70% de production supplémentaire se substituant à autant d'importation.

Le nouveau four fonctionnant sur le modèle de la filière sèche est moins consommateur en eau, il vise à être alimenté en combustibles par 80% de produits de récupération de déchets (CSR: combustibles solides de récupération) permettant un moindre appel aux énergies fossiles.

Le coût de cette phase est évalué à 200 M€

La seconde phase [ préparée par la première ] consiste à extraire le CO<sup>2</sup> au moment de la fabrication du ciment, à le transporter vers un hub à construire sur la zone du Port autonome de Dunkerque puis sa séquestration dans une poche souterraine située au large de la Norvège sous la mer.

Cette phase non encore décidée fait l'objet d'un financement européen accordé le 16 novembre 2021 par le fond européen d'innovation (*innovation fund*) à hauteur de 60% de l'investissement. La décision ultime se fera en fonction d'une analyse du marché du ciment, des mécanismes européens de réglementation du CO<sup>2</sup> et de l'opportunité d'investir en Europe décidé par EQIOM, groupe multinational qui a de grosses installations et un marché porteur en Chine.

- **Responsable du projet et décideurs impliqués :**

L'usine de Lumbres est une usine d' EQIOM, groupe créé en 2015 lors de l'intégration d'HOLCIM France dans le groupe irlandais CRH, un des leaders mondiaux des matériaux de construction (31 milliards de chiffre d'affaires) implanté dans 28 pays. CRH communique sur son ambition de renforcer sa performance environnementale et ses actions.

En 2021 EQIOM France indiquait un chiffre d'affaires de 700 Millions € dégagés par 160 sites: 3 cimenteries, 5 centres de broyage et un effectif salarial de 1 500 personnes.

Le groupe a désigné une équipe projet pilotée par l'ancien directeur de l'usine de Lumbres, avec l'appui de 3 cadres, un coordinateur environnement, le directeur de l'usine et la directrice de projets.

L'équipe projet soutenue par EQIOM France représentée dans les débats par le directeur exploitation ciments d' EQIOM France, doit s'en remettre à "une décision du Board de CRH" siégeant en Irlande ( expression fréquemment utilisée par l'équipe projet.

- **Carte du projet ou plan de situation : (document EQIOM)**





- **Objectifs du projet selon le porteur de projet**

Améliorer l'empreinte carbone en agissant sur les combustibles utilisés pour chauffer la craie et l'argile en diminuant ainsi le poids des énergies fossiles (première phase)  
Ultérieurement extraire le CO<sup>2</sup> produit, le transporter et le séquestrer (phase conditionnelle).

Augmenter la capacité de production de clinker et de ciment pour répondre aux demandes du marché et permettre de relocaliser en France le clinker importé par EQIOM

Inscrire la cimenterie dans une nouvelle stratégie industrielle, la localisation de Lumbres étant idéalement placée pour desservir le Bassin parisien et les pays du Benelux

- **Caractéristiques du projet et alternatives mises au débat**

Création d'une nouvelle ligne de production plus moderne plus respectueuse des ressources naturelles (eau, énergies fossiles) permettant une augmentation de la production pour se substituer à l'importation de clinker, tout en renforçant l'usage de combustibles issus de l'économie circulaire

Coût 200 millions d'euros.

La phase 2 qui ne fait pas l'objet d'une décision formelle à ce jour, prévoit le captage-séquestration du dioxyde de carbone et devrait permettre d'atteindre la neutralité carbone.

Au-delà de la captation du CO<sub>2</sub> dans le four K6, cette phase vise à le séquestrer (c'est à dire le stocker pour un très long temps) dans des couches géologiques très profondes par exemple sous la mer du Nord : dans l'attente il doit être stocké dans un hub, à édifier sur le territoire du Port Autonome de Dunkerque en liaison avec Air Liquide, qui regrouperait les plus gros émetteurs de CO<sub>2</sub> résiduels de la région.

Elle a un coût évalué entre 100 et 200 millions d'euros selon les choix techniques retenus.

Une subvention du fonds européen d'innovation a été attribuée le 16 novembre 2021 à hauteur de 60% des investissements de cette phase à réaliser dans un délai de 4 ans.

Aucune alternative n'a été proposée au débat par EQIOM. Le maître d'ouvrage considère que les fours respectant les normes en vigueur, la production pourrait continuer sous la forme actuelle. Sans cacher qu'il existe un risque économique à moyen terme. Aucune donnée n'a été communiquée sur l'impact pour le groupe EQIOM du maintien en l'état ni sur l'économie de l'exploitation de Lumbres. Aucun autre procédé technique de modernisation n'a été présenté au débat.

- **Contexte du projet**

La cimenterie, dernière en France à utiliser un procédé de fabrication par voie humide du clinker, est implantée en Hauts-de-France sur un territoire industriel proche du Dunkerquois. Zone grande émettrice de dioxyde de carbone, les Hauts-de-France ont entamé depuis 10 ans une politique de réduction des émissions avec le programme Rev3. Le territoire du littoral dunkerquois développe une stratégie pour la mise en place d'un territoire décarboné. La cimenterie de Lumbres, située à 50 km du potentiel hub dunkerquois, est une des entreprises engagée dans cette réflexion. Le groupe cimentier s'engage dans les évolutions que génèrent le contexte d'urgence écologique. L'activité cimentière se développe dans un double climat d'incertitude. D'une part l'évolution de la réglementation (notamment européenne) et d'autre part l'évolution du marché du ciment. Ce contexte non maîtrisé conduit EQIOM à une grande prudence, lui interdisant tout exercice de prospective même à moyen terme.

- **Calendrier du projet**

En ce qui concerne la première phase (la modernisation du four) le maître d'ouvrage se propose d'entamer les démarches de demande d'autorisation environnementale sans attendre le retour officiel de la CNDP (envisagé lors de la plénière du 6 septembre). Il imagine une enquête publique dans le courant du 1<sup>o</sup> semestre de l'année 2023 pour un démarrage des travaux dans le second semestre 2023.

La durée des travaux est estimée entre 12 à 15 mois pour l'installation du four mais des travaux préalables sont nécessaires sans aucune précision sur leur durée. Le maître d'ouvrage vise une mise en service pendant l'année 2026.

En parallèle, dès lors que la décision relative à la deuxième phase serait prise (extraction et séquestration du dioxyde de carbone) une nouvelle phase de concertation serait nécessaire. Sa forme sera définie en fonction de la présence ou non de maîtres d'ouvrage participant à la réalisation de la deuxième phase

- **Schéma décisionnel**

Un schéma décisionnel n'a pu être communiqué ni ses temporalités.

L'équipe projet, interlocutrice de la concertation, n'a pas le pouvoir de décision pour la suite des opérations. Elle peut compter sur l'appui de EQIOM France représenté à la concertation, mais la décision des actionnaires et du *board* relève d'un calendrier sur lequel les responsables du projet K6 ne communiquent pas. Ils espéraient une décision sur la phase 1 en juin 2022 puis dans un deuxième temps au second semestre 2022.

## La saisine de la CNDP

- **Contexte de la concertation**

La saisine se situe à un moment où la décision relative à la phase 1 (construction du nouveau four) n'est pas prise. Le coût prévisionnel du four K6, d'un montant de 200 M€, place la phase 1 en deçà du seuil où la saisine est obligatoire.

Le projet d'EQIOM est un projet global visant la décarbonation (phase 1 et 2) ce qui a conduit la CNDP à retenir pour cette concertation préalable le dispositif de concertation obligatoire relevant de l'article L121-8-II et R121-2 du code de l'environnement. En effet la phase de Captation Séquestration du carbone ne peut se réaliser sans l'installation du four K6

Pour des raisons qui lui sont propres l'équipe projet d'EQIOM a continué à annoncer une "démarche volontaire".

La réflexion sur la phase 2 Captation Séquestration du Carbone (ESC) se situe très en amont puisque les conditions de la prise de décision ne sont pas encore satisfaites au moment où s'entame la concertation. Toutefois les préalables sont levés les uns après les autres

- Financement européen (décision du 16 novembre 2021)
- Eclaircissement sur les mécanismes de taxe carbone aux frontières de l'Europe dans le cadre du programme climat « Fit for 55 » avec le vote le 22 juin 2022 de la fin des quotas gratuits de CO<sup>2</sup> en 2032
- Évolution du marché du ciment et du clinker et la manière dont elle est analysée par le groupe.

La spécificité de cette concertation réside dans cette notion de double temporalité pour un projet. D'une saisine pleine et entière en ce qui concerne la modernisation du four qui reste conditionnelle, pour la mise en place du dispositif de l'ESC.

- **Décision d'organiser une concertation**

Par décision lors de la séance plénière du 3 novembre 2021 la CNPD a décidé d'organiser une concertation préalable selon l'article L 121-1 et suivants, notamment le II de l'article 121-8 et de l'article 121-9... et a désigné Madame Anne-Marie Royal et Monsieur Jean-Michel Stievenard comme garant.e.s de la concertation.

Dans sa séance du 6 avril 2022 elle décidait que le dossier de concertation proposé par le maître d'ouvrage était suffisamment complet pour informer le public. Tout en considérant que « l'évolution du projet, notamment de la phase dite « optionnelle » de celui-ci qui conduirait à une modification substantielle de celui-ci ou obligerait à une co saisine d'autres maîtres d'ouvrage, imposerait au maître d'ouvrage de saisir à nouveau la CNDP afin qu'elle décide de l'opportunité de relancer une procédure de participation du public ».

## Garantir le droit à l'information et à la participation

« Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques, et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement » - Article 7 de la charte de l'environnement.

La Commission nationale du débat public est l'autorité indépendante chargée de garantir le respect du droit individuel à l'information et à la participation sur les projets ou les politiques qui ont un impact sur l'environnement. Il s'agit d'un droit constitutionnel, qui est conféré à chacune et à chacun.

Afin de veiller au respect de ces droits, la CNDP nomme des tiers garant.e.s neutres, qui ont pour rôle de garantir au nom de l'institution la qualité des démarches de concertation mises en œuvre par les porteurs de projet. Les attentes précises pour cette mission ont été formulées dans la lettre de mission du/ de la garant.e qui se trouve en annexe de ce bilan.

- **Le rôle des garant.e.s**

Un.e garant.e est une personne inscrite sur la liste nationale des garant.e.s, neutre et indépendante, nommée par la CNDP pour garantir une concertation, c'est-à-dire pour garantir le droit à l'information et le droit à la participation selon le Code de l'Environnement. L'absence de conflit d'intérêt est un prérequis indispensable à la désignation d'un.e garant.e. Pour chaque nouveau dispositif dans les territoires, la CNDP mandate un.e ou plusieurs garant.e.s pour garantir la qualité du dispositif participatif au nom de l'institution et dans le respect de ses principes ; à savoir l'indépendance vis-à-vis des parties prenantes, la neutralité par rapport au projet, la transparence de l'information, l'argumentation des points de vue, l'égalité de traitement et l'inclusion de tous les publics concernés. Chaque tiers garant.e est lié.e à la CNDP par une lettre de mission rendue publique qui leur présente leur rôle ainsi que les attentes de la CNDP vis-à-vis du responsable du projet. A l'issue de la concertation, les garant.e.s rédigent un bilan qui est transmis aux porteurs de projet, à la CNDP et à tous les acteurs.

Dans ce cas précis, les garant.e.s avaient pour mission :

D'être particulièrement attentifs à ce que les participant.e.s disposent d'informations et d'explications suffisamment intelligibles pour pouvoir participer au débat. Et qu'ils aient la possibilité d'interpeller le maître d'ouvrage sur sa stratégie industrielle et ses choix à long terme.

D'évaluer les impacts de la non réalisation du projet localement et sur les autres sites français, du groupe, le niveau de concurrence existant dans la branche, l'avenir de l'utilisation des carrières, les impacts environnementaux et l'état des savoirs sur les techniques déployées, l'ensemble de ces éléments permettant de débattre de l'opportunité et des enjeux du projet.

D'être conscient.e.s de la difficulté de mobiliser largement les différents publics sur un projet industriel de ce type et donc la nécessité de sensibiliser et d'accompagner le MO sur la mobilisation de ces publics.

Au-delà de la définition du périmètre de la concertation, la nécessité de rencontrer tous les acteurs concernés riverains, salariés de l'usine, acteurs industriels, acteurs en mesure d'éclairer les dynamiques au niveau local, national et européen, acteurs institutionnels, associations environnementales, collectivités territoriales, services de l'état afin d'identifier avec précision les thématiques et les enjeux à soumettre à la concertation d'une part et de mobiliser ces différents publics dans les étapes de la concertation d'autre part.

Enfin à la nécessité de veiller à ce que le maître d'ouvrage mette à la disposition de la concertation les moyens en ressources humaines et financières nécessaires..

.

Dans le cadre d'une concertation préalable L 121-8, les modalités de concertation sont définies par la Commission nationale du débat public. Suite à la concertation préalable, une concertation post concertation préalable est mise en place, également sous l'égide d'un ou de deux garant.e.s nommés par la CNDP.

## Le travail préparatoire des garant.e.s

### Les résultats de l'étude de contexte

Le MO a élaboré sa propre "étude de contexte" limitée à la rencontre des élus des collectivités territoriales, les associations de protection de la santé n'ayant pas pu se rendre disponibles. La méthodologie de l'étude de contexte du MO ne nous permettait pas de l'utiliser.

Nous sommes allé.e.s largement à la rencontre des acteurs locaux et des habitants, pour sensibiliser un maximum d'acteurs relais sur le territoire d'une part et obtenir d'autre part des regards croisés sur Lumbres, la vie locale.... En 4 mois nous avons pu avoir des rencontres, entretiens téléphoniques avec 22 structures ou particuliers :

- Collectivités territoriales ; Région et son dispositif REV3, communes, intercommunalités,
- Aménagement : Agence d'urbanisme, Parc Naturel Régional caps et marais d'Opale, CAUE, architecte-paysagiste...
- Education : Universités, lycée professionnel de Lumbres

- Associations : culturelles, environnementales, d'insertion, de protection de la santé, militants environnementalistes....
- Services de l'Etat : Sous-préfet, DREAL
- Syndicats cimenterie
- Entreprises locales (scierie Foulon, cartonnerie Sical)
- Experts-centres de recherche universitaires (ULCO) ou de la production cimentière, des processus de décarbonatation ...
- les correspondants des journaux locaux

Et des habitant.e.s, pour certain.e.s volontaires dans les échanges pendant que d'autres étaient beaucoup plus réservé.e.s lors de la prise de contact.

Cette démarche nous a permis d'échanger avec 77 personnes pour bien identifier les modalités de concertation à mettre en place (sujets à débattre, périmètre géographique concerné, publics à mobiliser, etc.).

Difficultés pour établir un dialogue en confiance.

Le contexte de cette concertation est apparu rapidement peu propice à une expression libre et sereine de la population sur ce projet. Le poids de la cimenterie dans la vie et l'imaginaire local est majeur. Pour les personnes rencontrées, la cimenterie avec ses 139 salariés pèse beaucoup plus dans la perception locale de l'industrie sur le territoire que la cartonnerie SICAL qui a elle plus de 300 salariés. EQIOM est perçu comme le premier employeur privé local alors qu'il n'est que le 3° (après SICAL et le centre commercial Leclerc 172 employés)

Parler des nuisances ou faire des remarques sur la cimenterie en public semblait impossible à nos interlocuteurs *“ je vous le dis mais je ne veux pas que l'on sache que c'est moi”*

Nos interlocuteurs, interlocutrices nous signalent fréquemment qu'ils ont travaillé à la cimenterie ou un membre de leur famille. *“Mon mari travaillait à la cimenterie”*,. Dans un contexte de désindustrialisation et la perception vive des difficultés vécues par la cristallerie d'Arques, située dans le même bassin économique, la peur de la fermeture de la cimenterie ( comme à Dannes, autre site EQIOM du Pas de Calais fermée en 2013) existe chez les habitant.e.s en même temps qu'ils expriment le poids des nuisances supportées. Pour les habitant.e.s “historiques” de Lumbres les progrès réalisés depuis 30 ans sur les rejets de poussières sont réels *“ avant on ne pouvait pas laisser nos voitures dehors maintenant ça dépend du vent et du temps”* . Mais ils continuent à les supporter difficilement.

Les dirigeants d'EQIOM sont préoccupés par leur projet industriel, et son financement car l'avenir de l'usine en dépend. Ils considèrent avec intérêt ce qui se passe à l'extérieur de l'usine, se satisfont de la volonté des institutions de préserver l'avenir industriel de la zone ainsi que les emplois et les richesses fiscales qui lui sont associés. Ils estiment avoir mis à disposition des habitant.e.s un service efficace d'accueil des plaintes et de répondre à leurs demandes avec des “jetons de lavage des voitures”. L'ouverture de l'usine à des visites scolaires et le projet de route de la craie ( en lien avec le PNR) initié avec les fonds de la Fondation EQIOM ( dissoute fin 2021) sont pour eux les symboles de leur volonté d'ouverture.

Un certain décalage entre l'équipe d'EQIOM et "l'extérieur"

l'équipe EQIOM Lumbres est très investie dans le projet K6, mais inquiète des obstacles à franchir avant la mise en service du four et encore plus pour la réalisation de la phase 2 :

- Ils expriment la volonté de ne pas s'avancer plus vite que leurs dirigeants « *on ne veut pas créer de faux espoirs* ». Malgré le plaisir d'avoir été retenu dans le plan de financement européen ils refusent de pavoiser il faut encore trouver les 40 % qui manquent . Quelle est la rentabilité du ciment décarboné ?
- Ils donnent le sentiment de ne pas avoir une vision claire de l'économie de ce projet ( prix de la tonne de CO<sup>2</sup>, les mesures de taxation frontrière, le financement complémentaire pour la phase 2...). De fait, le projet K6 modernisation (phase 1) et décarbonation (phase 2), comporte beaucoup d'incertitudes.

D'abord sur l'organisation de sa chaîne logistique.

Ensuite en ce qui concerne les répercussions de ce choix sur le prix de revient du ciment qui pourrait doubler.

Enfin sur les risques de se faire doubler par la concurrence.

Ces craintes et la nécessité d'avancer dans une certaine urgence ne donnaient pas à cette équipe les moyens d'avoir la sérénité nécessaire pour préparer la concertation et accepter des évolutions de son projet ; d'être en position d'écoute des demandes potentielles avec une recherche de nouvelles solutions. Elles sont à l'origine de l'absence d'information sur le projet développé avant notre arrivée et l'absence de confiance exprimée au départ par beaucoup de nos interlocuteurs.

### **les points importants identifiés dans cette étude de contexte**

- le périmètre de concertation

Le territoire de la Communauté de communes de Lumbres (CCPL) forme une "enclave" dans celui de la Communauté d'agglomération de Saint-Omer ( CAPSO). Ces 2 communautés représentent un seul territoire de SCOT avec un seul conseil de développement, elles forment un bassin d'emploi... Au niveau régional c'est un pôle métropolitain, un territoire REV3...le personnel de la cimenterie en est issu à 70% ( 97 sur 139)

Ce territoire large est apparu comme le seul cohérent pour un projet de l'importance de celui d'EQIOM, [dernière cimenterie en Hauts de France, un des 7 projets retenus à l'échelle européenne dans l'appel à projet "innovation fund"...]. Toutefois sa cohérence est à relativiser au vu de l'existence d'industries plus importantes en termes d'emplois sur la CAPSO; de la composition très rurale de ces 2 intercommunalités; et de l'absence d'enjeux mobilisateurs identifiés à cette échelle. Un territoire plus resserré a été retenu pour la distribution de l'information sur la concertation et celle des cartes T. Il s'étend sur la CCPL et les communes de la CAPSO proches de Lumbres et celles traversées par la SNCF et les trains de ciment sortant d'EQIOM.

- les impacts de la cimenterie actuelle

La cimenterie, dans son état actuel, marque le territoire, "*les enfants dessinent systématiquement une cheminée d'usine quand ils représentent leur paysage, même dans des écoles où les cheminées ne sont pas visibles*" (parole d'un élu). Le visiteur extérieur, même neutre et bienveillant ne peut s'empêcher d'être étonné devant cette installation

industrielle et son aspect. Après avoir traversé la vallée de l'Aa, et ses beautés touristiques, il est surpris par la poussière finalement peu visible mais dont il sent la réalité à certains endroits sur la commune en fonction des conditions météorologiques. Sa présence apparaît en décalage avec le projet développé par la CCPL de tourisme vert " le pays de Lumbres c'est la station sports nature avec 900 km de sentiers, un golf à Lumbres". Ni le PLUI ni le PCAET ne remettent en question l'implantation de la cimenterie et l'exploitation de sa carrière.

Une scierie qui s'est implantée une vingtaine d'années après la cimenterie alors une petite installation, au pied de la carrière qui lui fournit sa matière première, reste un des voisins les plus proches. Située sous les vents dominants, la scierie subit les retombées de la cimenterie. Son cadre de vie est dégradé face aux quais de chargement trains et de la cimenterie. Cette situation a rendu difficile l'exercice du métier de la scierie (bois souillés, stockage impossible...)

L'usine de Lumbres, classée SEVESO Seuil Haut, est contrôlée par une commission de suivi de site (CSS), réglementaire réunie à l'initiative du sous-préfet) et une commission volontaire (CACE) de riverains et d'élus initiée par EQIOM. Nos interlocuteurs, habitant.e.s ou associations locales ne connaissent pas l'existence de ces commissions et aucun.e des riverain.e.s rencontré.e.s n'a été sollicité pour y participer. Aucun n'a eu connaissance de leurs travaux.. Seul élément indiqué de relations entre les riverains et l'usine: "*On peut appeler et parfois EQIOM donne des jetons de lavage pour les voitures*". Par contre ce classement SEVESO seuil haut génère des craintes pour leur santé. Les raisons de ce classement, les contrôles de la DREAL « *toujours annoncés à l'avance* » sont soulignés comme des points noirs et sujets de suspicions.

La cimenterie fait partie de l'histoire de la ville et de son imaginaire ainsi qu'en témoignent un certain nombre de remarques et de confidences spontanées sur l'histoire de Lumbres et de la cimenterie en lien avec le peuplement de la ville, les évolutions des quartiers et des techniques cimentières. L'évolution du nom de la cimenterie selon ses propriétaires successifs apparaît dans les échanges. En particulier la période de la *Drévoise* ( liée à la fermeture de la cimenterie de Desvres au bénéfice de celle de Lumbres)

Un certain nombre de rumeurs sont rapportées: "*La cimenterie sert à bruler des carcasses d'animaux*", "*Pendant l'épisode de la vache folle ils brulaient des animaux vivants*". "*Ils brûlent ce que les incinérateurs ne peuvent pas détruire*" "*des stupéfiants, issus des saisies des douanes*" "*des déchets bitumineux c'est pour cela que ça pue*"

- les impacts du projet

Emplois: le sujet apparaît d'importance quand la crainte de la fermeture de l'usine est sous-jacente [la décroissance des effectifs de la cristallerie d'Arques est dans tous les esprits] et son contraire :l'espoir de créations emplois si l'usine augmente sa capacité... "*à condition que automatisation ne se traduise pas par des pertes d'emploi*".

La connaissance de l'histoire imbriquée de la ville et de la cimenterie n'exclut pas d'en évoquer les nuisances. Même si on admet qu'elles sont inévitables et que des améliorations sont apportées sans cesse pour les diminuer.

Nuisances générées par le transport ferroviaire : production de poussières pendant la phase de chargement des trains) bruit et horaires tardifs de passage. "*On ne peut pas mettre les enfants coucher avant le passage du train*" "*La maison vibre*" "*Les trains sont de plus en plus longs*".

-Nuisances générées par le transport routier. Les lumbrois et les élus parlent spontanément des camions et la crainte de subir une augmentation du trafic. Même si les axes empruntés pour desservir l'usine ne passent pas par le centre de la ville, des problèmes existent déjà, autour du centre commercial par exemple.

-Ponction des ressources en eau: un questionnaire sur l'usage de l'eau, et les rejets apparaissent dans plusieurs échanges témoignant d'une certaine inquiétude sur la pollution, le niveau de la rivière, la sécheresse et les risques pour l'agriculture, et pour la cartonnerie.

-Nuisances générées par la production de particules en sortie de cheminées. Tous reconnaissent des progrès mais de nombreux interlocuteurs s'inquiètent des répercussions sur la santé. Le projet qui va se traduire par une augmentation de production renforce ces inquiétudes.

-Santé: questionnaire sur la pollution, ce qui est réellement mesuré à la sortie des cheminées et les autres polluants, les cocktails de polluants et les impacts sur la santé. Au registre des maladies, on s'interroge: *“est ce que les cancers, les problèmes respiratoires locaux sont répertoriés comparés avec d'autres communes”*. *“Nous sommes sur un territoire pollué c'est dans le PCAET, mais on fait quoi? S'il y a plus de production, il va y avoir de nouvelles pollutions!”* *“Nous n'avons pas confiance, il y a collusion entre les services de l'Etat et EQIOM, il ne peuvent pas tout dire”*

-Insertion paysagère et tourisme: un espoir que le projet soit l'occasion de retravailler l'image de la cimenterie avec la suppression de certains bâtiments.

## L'élaboration du dispositif de concertation : périmètre, calendrier, modalités d'information, de mobilisation et de participation

- **Les recommandations des garant.e.s concernant les modalités d'information, de mobilisation et de participation**

L'élaboration du dispositif de concertation a fait l'objet de nombreux échanges entre les garant.e.s et le MO

Compte tenu de l'information existante des habitant.e.s, membres associatifs sur le dossier et des questions qui nous étaient posées, les garant.e.s ont fait des propositions ambitieuses sur le processus de concertation avec en plus des 2 réunions de lancement et de synthèse des débats mobiles, des visites de site, des temps avec la population “jeunes” ( lycées, formation professionnelles, mission locale...) ainsi que des rencontres avec les salariés et les autres parties prenantes ( élus, commissions de suivi du site. et 7 thématiques d'ateliers (sur l'emploi, le chantier, les impacts socio-économiques de la cimenterie sur le territoire, l'économie du ciment et décarbonation, impacts environnementaux, un atelier en 2 temps sur cadre de vie et insertion paysagère de l'usine.)

Le dispositif de concertation, pour rester cohérent avec le calendrier a retenu : 5 ateliers, 2 demi-journées de visite de l'usine et 4 temps de présence sur des marchés. Par ailleurs des réunions avec les parties prenantes dont les salariés ont été organisées .Les rencontres avec la jeunesse n'ont pas été programmées au début de la concertation (une seule s'est tenue à laquelle nous n'avons pas été associé.e.s .)



Les garant.e.s ont fait des recommandations pour rendre les ateliers interactifs en particulier pour celui sur le cadre de vie. L'assistance à maîtrise d'ouvrage a accepté le principe des ateliers en *word café*.

#### *le dossier de concertation et sa synthèse*

ils sont apparus complets, mais finalement peu lisibles; précis mais finalement assez peu accessibles. Le dossier a fait l'objet de nombreux allers-retours. visant à transformer un support de communication en un support d'informations. Les données chiffrées se substituant aux données subjectives (beaucoup plus, environ... ) ont été obtenues avec difficultés.

Le maître d'ouvrage a témoigné pendant toute cette période d'une crainte de communiquer des informations à la concurrence. Il a cherché à donner les informations les plus neutres possible.

#### *la mise à disposition d'information et d'études en lien avec le projet*

Les informations présentes dans le dossier étant assez complètes, il y a eu peu de demandes complémentaires. Des demandes sur l'évolution de la carrière, sur une projection des installations vue de la rue Macaux, sur les CSS... n'ont pas réellement été suivies d'effet. Quelques éléments ont été déposés suite à l'atelier carbone mais il manque une information sur la phase 2

#### *le calendrier de la concertation*

*La période choisie de 10 semaines. s'est avérée le bon calibrage, pour passer en revue les éléments du débat. Elle est toutefois apparue longue et fastidieuse pour certains participants. Elle aurait mérité d'être ponctuée par un point d'étape*

#### *le périmètre de la concertation*

Si EQIOM souhaitait au départ limiter le périmètre de la concertation à un rayon de 3 km autour de l'usine, les garant.e.s l'ont fait évoluer vers un périmètre plus large reposant sur une cohérence administrative économique. Ce territoire a pu apparaître trop large pour la participation aux séances publiques, Celle-ci s'étant principalement limitée à un public vivant dans la proximité de l'usine ( sauf pour les représentant.e.s associatifs ..) A contrario l'information sur ce périmètre large a permis la contribution au débat d'un public éloigné puisque sur les 112 questions sur le site internet seules 29 sont proposées par des habitants de Lumbres.

#### *les modalités d'information et de communication sur la concertation*

Elles sont apparues insuffisantes d'une part du fait du mode de distribution choisi (par colporteur de la poste) et d'autre part limitées en début de processus ( 22/25 avril). Les compte rendus et informations données par la presse locale centrés sur le démarrage de la concertation n'ont pas vraiment permis d'en repréciser l'actualité, malgré les encarts publicitaires. Les visites de l'usine et les temps sur les marchés se sont révélées pertinents pour diffuser l'information. La séance de synthèse du 26 juin a souffert d'un manque de relance de l'événement.

### les modalités de mobilisation

Conscient.e.s de la technicité du sujet, les garant.e.s ont cherché à générer un groupe de relecture du dossier de concertation afin de s'assurer de sa lisibilité par des publics plus éloignés. Cette recommandation a été partiellement suivie. Le maître d'ouvrage se retranchant derrière le secret des affaires pour ne pas dévoiler trop tôt ses intentions, a choisi un cercle de proches au détriment d'une diversité qui aurait pu permettre de rendre le document plus accessible.

La CCPL pour sa pratique de la concertation et le groupe mis en place par la CAPSO pour le conseil de développement sur le Pays de Saint-Omer ont été approchés. Ces 2 instances n'étaient malheureusement plus opérationnelles.

### les modalités de participation

Malgré les discussions sur ce sujet en préparation de concertation, les réunions ont été classiques tant dans la forme des salles que dans l'organisation des prises de paroles. Le principe des *word café* et des tables de discussion n'a été accepté qu'avec réticences et a bien fonctionné dès lors qu'il a été initié, le public a joué le jeu avec la rédaction des compte rendu des débats et une participation active. L'organisation des réunions publiques (réunions proprement dites et ateliers) a témoigné d'une certaine lourdeur du fait du caractère répétitif des présentations préalables et des difficultés de certains intervenants à animer leur table. Un point d'étape de la concertation, compte rendu des réunions précédentes et des contributions sur le site aurait pu à chaque séance permettre aux participants de se situer. Ce type de compte rendu a ouvert la séance de synthèse sous un format assez complet et a contribué au débat.

- **La prise en compte des recommandations par les responsables du projet**

Les demandes des garant.e.s ont le plus souvent été acceptées par le maître d'ouvrage comme des contraintes obligatoires, injonctions acceptées sans qu'il y adhère toujours. Le maître d'ouvrage s'est à plusieurs reprises référé à la concertation menée autour de la cimenterie d'Airvaux, considérant qu'elle avait pu être menée avec un "dispositif léger", et que cela pouvait servir de référence pour la concertation autour du projet de Lumbres. Cependant le dispositif retenu fut assez conséquent. 17 évènements, temps d'échanges, réunions et ateliers ont été programmés principalement sur Lumbres

**1. Supports d'information**

---

**580 dossiers de concertation :**

330 exemplaires mis à disposition des mairies du périmètre de communication renforcé (incluant la CCPL, la CAPSO et la maison de service publique de Fauquembergues)

250 exemplaires mis à disposition du public lors des rencontres

---

**30 440 synthèses/ Flyer d'information sur le calendrier/ carte T :**

1810 exemplaires mis à disposition des mairies du périmètre de communication renforcé

26 030 exemplaires distribués par le groupe La Poste, dans le périmètre de communication renforcé

2 600 exemplaires mis à disposition du public lors des rencontres

---

**7 jeux de panneaux :**

Utilisés lors des rencontres et 4 jeux mis à disposition de la CCPL, de la CAPSO, de la maison de service publique de Fauquembergues, de la mairie de Lumbres

---

**1 kit de communication**

transmis aux collectivités, comportant une présentation des modalités de concertation préalable, des visuels ainsi que les outils en format numérique,

---

**Site internet avec un module questions contributions**

**Presse**

7 insertions presses dans l'Indépendant du Pas-de-Calais, hebdomadaire du territoire

La presse locale a annoncé dans ses pages rédactionnelles, le dispositif de concertation, un reportage de F3 a suivi les visites d'usine.

---

**2. Les temps de concertation**

**2 réunions publiques :**

Ouverture le 27 avril avec 65 participants réunion avec captation vidéo

Synthèse le 22.juin avec 15 participants réunion avec captation vidéo

**5 ateliers :**

Enjeux socio-économiques le 10.mai avec 30 participants, travail en 2 tables

Enjeux environnementaux le 17.mai avec 20 participants, travail en 3 tables

Enjeux chantier le 24.mai : 20 participants,

Enjeux insertion paysagère le 1<sup>er</sup>juin: 20 participants avec de 2 tables de travail

Enjeux décarbonation et économie du Programme K6 le 14.juin avec 20 participants,

**4 rencontres de proximité** sur des marchés

Marché de Lumbres les 6 mai et 10 juin

Marché de Saint-Omer les 7 mai et 11 juin

**4 réunions avec les parties prenantes : au lancement de la concertation**

Réunion élus ( CCPL et CASO): 18 participants,

Réunion salariés : 70 participants

Réunion CACE ( commission organisée par EQIOM avec la collectivité et des habitants) : 15 participants,

Réunion CSS ( commission suivi du site SEVESO) : 20 participants,

**2 demi-journées de visites de site :**

Vendredi 13 mai et samedi 14 mai réunissant 98 personnes.

## Avis sur le déroulement de la concertation

La CNDP garantit deux droits complémentaires pour l'ensemble des citoyen.ne.s, le droit d'accéder aux informations et le droit de participer aux décisions, pour tous les projets, plans et programmes qui ont un impact significatif sur l'environnement. En France, ces droits sont constitutionnels, il s'impose à tous les responsables de projet, sans restriction. En d'autres termes, les porteurs de projet ne choisissent pas librement de permettre, ou non, la participation du public ; au contraire, ils sont tenus par la loi de permettre aux publics d'exercer leurs droits.

### Qualité des échanges, remarques sur ce dispositif

- Le dispositif de concertation a permis de rendre le dialogue possible sur ce qui apparaît au départ comme « un non sujet » pour le territoire. La culture locale ouvrière, l'implantation industrielle historique de l'usine, ses évolutions successives (l'agrandissement, évolution du statut de l'entreprise et du groupe...) l'absence de maîtrise du territoire sur les choix faits, sa place réelle et imaginaire dans l'économie locale ne laissaient que peu de place à la parole citoyenne.
- L'enjeu étant d'une part de permettre aux équipes d'EQIOM de se mettre en situation d'entendre les voix extérieures et d'en tenir compte. Et d'autre part aux acteurs locaux d'avoir suffisamment confiance pour s'intéresser au dispositif et accepter d'y participer.
- Dans un territoire rural, où on ne détecte pas l'existence de réseaux susceptibles de relayer les informations sur le débat, la mobilisation pourtant réelle de la presse locale, reste insuffisante pour en porter et soutenir l'intérêt.
- Il a manqué la présence systématique des élus du territoire, [exécutif municipal et celui de la communauté de communes] qui aurait permis de montrer l'importance de la concertation et aurait été un gage de mobilisation. L'accueil républicain n'a eu lieu que pour les réunions de démarrage et de clôture. L'absence de ces élus n'a pas favorisé la participation des habitants qui manquaient alors d'interlocuteurs sur les sujets dépassant le périmètre ou la responsabilité d'EQIOM.
- Une difficulté particulière à cette concertation fut l'absence de confiance au départ et la suspicion manifestée par certains participants sur le contenu de l'information transmise. Même si ces réserves ont pu disparaître dans le groupe de participant.e.s assidu.e.s ( riverains, anciens de l'usine, salariés actuels, élus ...) certaines personnes venues à la première réunion et/ou d'autres qui avaient manifesté un intérêt pendant l'étude de contexte n'ont pas persisté dans leur intention.
- La captation vidéo de la réunion de lancement a été très mal vécue "ils veulent nous fliquer". Le ton, la façon d'intervenir des membres de l'équipe projet "*concernant madame et ce qui peut l'incommoder [...] Jon a assez peu de transports qui passent par la rue macaux*"( sic) ont été mal perçus par celles et ceux qui avaient des réserves sur la sincérité de la procédure au démarrage de la concertation: "*ils se moquent de nous*". La concertation n'a pas donné une seconde chance à l'équipe qui au fur à mesure des séances devenait pourtant plus précise et plus à l'écoute.

## Le droit à l'information a-t-il été effectif ?

L'effort d'information a été réel, le maître d'ouvrage ayant accepté le périmètre de concertation et le dispositif de diffusion des supports de communication, bien au-delà du strict périmètre de l'usine. Il s'est prêté au jeu de la conférence de presse, il a accepté de financer des encarts publicitaires dans l'hebdomadaire local *l'indépendant du Pas-de-Calais*

Pourtant on doit constater que ces supports d'information-classiques- n'ont eu qu'une efficacité relative :

Le flyer et la carte T diffusés par colporteur (service la poste), n'ont pas été reçus par ceux qui refusent la publicité « stop pub » et la distribution s'est révélée tardive dans de nombreuses communes

La diffusion des journaux locaux pénètre finalement peu dans les foyers.

Le bouche à oreille fonctionne dans des cercles très restreints et peu nombreux.

Les informations données par le dossier

(580 dossiers de concertation imprimés : 330 exemplaires ont été déposés dans les lieux publics et 250 exemplaires mis à disposition du public lors des rencontres.

Le dossier de concertation a été voulu complet et explicite Il l'a été d'une certaine manière. Il a été travaillé pour être suffisamment exhaustif en restant clair. Pourtant la technicité relative du projet, l'usage très abondant de sigles (malgré la présence d'un glossaire bienvenu) rendent la matière difficile à appréhender.

Le site internet s'est avéré peu ergonomique pour les usagers qui n'y ont pas trouvé les informations pourtant présentes et qui ont eu des difficultés à déposer leurs questions avec pièces jointes ( fonctionnalité existante mais difficile d'accès pour beaucoup d'utilisateur.e.s). Le dossier comme le site internet malgré notre vigilance et nos demandes de modifications ( majoritairement prises en compte) ne se sont pas avérés remplir l'objectif de support d'information pour tous.

De fait le public a pu disposer d'informations claires et complètes (point 2 article 6 Aarhus) : le projet, les acteurs de la décision, la nature de la décision, les impacts socio-économiques, environnementaux et sur l'aménagement du territoire, l'option zéro, les alternatives, etc. Mais celles-ci n'étaient pas accessibles pour tous, et toutes.

D'autres études ou éléments de compréhension des enjeux ont été mis à disposition du public. Donnés tardivement à l'occasion de l'*atelier décarbonation*, ils ont permis de mettre l'accent sur les dispositifs complexes accompagnant le changement des modes de production de l'industrie cimentière. Il ont permis d'évoquer le projet de transition engagé à l'initiative du conseil régional Rev3 et celui de la transformation de l'écosystème industrialo-portuaire du dunkerquois. La prise de conscience du niveau d'engagement de la réflexion sur le territoire du littoral a été pour le public de la concertation un élément de découverte.

Le dossier d'information a été publié dans le respect des délais légaux. Le maître d'ouvrage avait préalablement souhaité garder les informations secrètes le plus longtemps possible. Le droit à l'information a été respecté dans ses formes légales, il est insatisfaisant du point de vue de la véritable information des citoyens compte tenu de la complexité du sujet.

## Le droit à la participation a-t-il été effectif ?

S'agissant d'un établissement industriel installé depuis 1884 et faisant d'une certaine manière partie du paysage, l'intérêt suscité par le projet ne pouvait être que mesuré et contrasté. La cohabitation d'une population de nouveaux habitants, sans lien avec la cimenterie et résidant dans des zones protégées de la vue de l'usine, avec une population historiquement installée pour laquelle la cimenterie est perçue comme le « pilier » (économique, social) de la vie locale n'est pas un facteur favorable de grande mobilisation.

Si beaucoup des interlocuteurs interloctrices croisé.e.s ont été plutôt satisfait.e.s d'avoir les informations qui se sont substituées à la rumeur, ils n'en estimaient pas pour autant nécessaire de se mêler du débat « *la cimenterie est un non sujet pour les habitants de Lumbres* » nous a déclaré la maire de la commune.

De fait au-delà des riverains installés dans la proximité de l'équipement, les habitants n'ont pas eu envie ni d'en savoir davantage, ni de participer au débat, quand ils en connaissaient l'existence et les modalités « *oui j'ai eu le dépliant avec les dates de réunions, cela me suffit...* »

Tout se passe comme si savoir qu'il y avait un projet apparemment ambitieux était une garantie de pérennité de l'usine n'exigeant pas davantage de mobilisation.

Un premier effort imposé au maître d'ouvrage fut celui du périmètre de la concertation: l'ensemble du territoire des 2 intercommunalités, celle de la CCPL et celle de la Capso en considérant qu'il existait un bassin industriel, et un bassin d'emploi relativement homogène que le conseil de développement était commun et en constatant que les salariés de la cimenterie en étaient très largement originaires.

Les élus du territoire de la CCPL et CAPSO ont été actifs à la réunion organisée à leur intention.[17 maires sur 89 ] Les habitants de leur commune furent moins intéressés: une faible participation ayant été enregistrée( y compris lors des visites de l'usine).

4 rencontres de proximité furent programmées sur les marchés de Lumbres et de Saint-Omer. Les échanges ont été peu nombreux et souvent associés à des souvenirs *d'anciens de la cimenterie*, heureux de savoir qu'elle se portait bien et de rencontrer parfois leur ancien directeur ou de personnes travaillant sur d'autres sites industriels de Saint-Omer ou chez Air liquide et curieux du projet.

Quelques militants de l'environnement ont pu découvrir l'existence du débat et s'y raccrocher.

Les visites de l'entreprise organisées sur un week end et renouant avec une tradition de « portes ouvertes » interrompue du fait de la crise sanitaire a rencontré son succès auprès des habitants de Lumbres et du territoire de concertation, les débats à la sortie de la visite faisant ressortir quelques interrogations.

L'information des publics jeunes (lycéens et collégiens) pourtant dans le programme de la concertation n'a pu trouver place dans le calendrier (une seule rencontre

organisée tardivement sans que l'équipe d'EQIOM associe les garant.e.s ). L'effort reste à faire.

Par contre un petit nombre d'habitué.e.s se sont retrouvé.e.s régulièrement pour les *mardis de la concertation* découvrant atelier après atelier la complexité de la mécanique qui se mettait en place et témoignant de son intérêt devant la logistique à mettre en œuvre pour le chantier de construction du four et des équipements connexes et d'une grande curiosité pour les principes de la décarbonation.

Les proches riverain.e.s, notamment ceux et celles de la rue Jean Baptiste Macaux, ont été très attentifs. Ils se sont vu en dehors des rendez-vous de la concertation. Ils ont rassemblé leurs réflexions et parfois leurs doléances dans un document fort argumenté, véritable cahier d'acteurs annexé au présent document qui a pu être déposé sur le site de la concertation. Il reprend les questions qui n'y ont pas trouvé de réponses. Ce cahier prouve la volonté de dialogue des riverains et l'évolution des positions ainsi que le besoin de poursuivre cette démarche.

La rencontre avec les salariés et ceux des sous-traitants a révélé une forte demande d'information ( 47 points d'interrogation soulevés). Le débat a davantage porté sur les modalités de la transformation (arrêt éventuel de l'usine, modification des parcours, conséquences sur l'emploi et embauches éventuelles... que des principes de la modernisation et ses enjeux. Ici encore tout se passe comme si l'assurance de l'engagement d'un programme de transformation donnait des garanties nouvelles sur la pérennité de l'activité.

Les réunions se sont faites dans des lieux connus de tous et ont permis une qualité de débat tout à fait suffisante. Leur rythme était soutenu et repérable dans le calendrier.

L'information donnée au début de la concertation pour cohérente qu'elle fut mobilisant plusieurs canaux (flyer, journaux, télévision régionale) n'a pu se soutenir pendant une période de telle durée (10 semaines). Les débats relatifs au *mécanisme de compensation des droits carbone* concomitants à la période de concertation n'ont pas été jugés suffisamment clairs pour être mis sur la place publique par le MO. Les encarts publicitaires diffusés dans *l'Indépendant* n'ont pas suffi à relancer l'intérêt. La distribution du même flyer lors des rencontres de proximité avec la même charte graphique n'a pas permis de renouveler l'intérêt et l'actualité de la concertation. La période des législatives avait fait craindre au maître d'ouvrage, une exploitation politique de ce projet (Circonscription de la Ministre de la Santé). Il n'en fut rien.

Si la concertation ne s'est pas épuisée ou délitée, elle n'a pas été en mesure de connaître un rebond comme cela arrive parfois du fait d'éléments nouveaux (générant une confiance ou à l'inverse une opposition mobilisatrice) ou une dynamique initiée par des acteurs locaux ( associations, collectivités)

Le site participatif n'a pas répondu aux attentes.

Le site internet a été mis en ligne 10 jours avant le début de la concertation. Nous n'avons pas eu accès à la phase de construction, nos demandes sur le module questions, contributions ont reçu des réponses positives mais pas ergonomiques. Ce site comme les autres supports de concertation avec sa charte graphique bicolore (rappelant celle d'EQIOM) apparaît austère. Le traitement des contributions avec un menu déroulant sans regroupement thématique ne permet pas à l'utilisateur de voir

les réponses d'EQIOM (sauf en y consacrant un temps long à lire chaque question et chaque réponse). Un site finalement peu ergonomique, peu lisible avec des points noirs:

- Manière subjective de résumer l'objet de la contribution ou de la question (K6, validation du projet, beau projet, avenir, soutien, nuisances...)
- Difficulté d'accéder à toutes les contributions ; classification peu claire et aléatoire ne permettant pas de voir si une question avait déjà été formulée et fait l'objet d'une réponse.
- difficultés à trouver les documents d'information,[malgré les adaptations du site en cours de concertation]

A plusieurs reprises les participants aux réunions ont fait connaître leurs difficultés à prendre connaissance des fiches d'approfondissement sur la carrière, sur le site SEVESO ou les dossiers de référence.

### Les dispositifs d'échanges

Le maître d'ouvrage et son conseil Parimage (AMO) tout à leur volonté de plaider la qualité du projet se contentent le plus souvent de dispositifs descendants (exposés sur les intentions et les modalités) puis de *temps d'échange*. Ceux-ci se seraient volontiers transformés en question (brève) et réponse (longue) assortis d'un soupçon d'impatience quand la question donnait l'impression d'avoir été posée déjà. Il a fallu la pugnacité des garant.e.s et celui des interpellatrices interpellateurs pour ne pas se contenter de réponses qui ne pouvaient être satisfaisantes.

Ainsi la question sur la carrière posée maintes fois témoignait de l'inquiétude tout à la fois de l'épuisement de la ressource en craie et du devenir du site. Le maître d'ouvrage a peiné à percevoir que les questions étaient l'expression d'une réelle inquiétude que quelques mots de réponse ne pouvaient supprimer.

Progressivement les débats sont devenus plus participatifs, avec des tables de discussion entre MO participants et intervenants extérieurs. La séance de synthèse a prouvé l'évolution des postures, avec richesse de l'évaluation du processus de concertation faite par ceux qui y avaient participé.

Les différents publics ont disposé d'informations claires et adaptées permettant le débat. En revanche, si le maître d'ouvrage a été transparent en ce qu'il donnait les informations qu'il possédait, il n'a pas pris conscience que ces questions se posent pour la population, même si lui les pensait résolues. Pour certaines hors de son champ de préoccupation, il a du mal à fournir des précisions chiffrées à l'appui de ses réponses. Les adjectifs quantitatifs valant approximation si fréquents dans les premières versions du dossier de la concertation apparaissent parfois à nouveau dans les interventions publiques : "*des investissements de plusieurs millions d'euros ont été effectués ces dernières années*" par exemple en parlant des mesures pour réduire les poussières.

Le maître d'ouvrage largement présent dans les réunions n'a pu faire oublier l'absence d'autres partenaires disposant d'une partie des réponses notamment en matière d'intégration environnementale et paysagère. Il a manqué l'interlocuteur SNCF, celui de département et bien entendu les interlocuteurs locaux (ville et intercommunalité).



Le dispositif découpant les ateliers en autant de questions différentes, comme si elles n'avaient pas de rapports entre elles a donné l'impression d'un certain manque de continuité. Il aurait été judicieux de disposer d'un moment au début de chaque séance pour rappeler les débats en cours et répondre aux questions mal résolues auparavant.

### Quelques chiffres clefs de la concertation :

---

437 participations aux réunions. Dans ce nombre il faut prendre conscience qu'un noyau de 10 personnes a été présent à chaque réunion à l'exception des réunions spécialisées 'élu.e.s; personnel; membres de la CACE, et de la CSS. Le nombre de participant.e.s n'a pas été identifié du fait de l'absence de liste à l'entrée des réunions)

---

404 (au 1° juillet) connexions uniques au site internet

---

112 contributions sur le site;

---

7 contributions collectives issues du collectif de riverains ou d'un débat CCPL, une prise de position d'associations, du MEDEF, du CSE...

---

## Synthèse des arguments exprimés

### Synthèse des observations et propositions ayant émergé pendant la concertation

#### **Synthèse des observations et propositions ayant émergé pendant la concertation.**

Après les 2 réunions publiques (réunion d'ouverture et réunion de synthèse), les 4 ateliers, 3 réunions spécialisées, les rencontres de proximité, les commentaires formulés après la visite de l'usine, les interpellations écrites par carte T ou les prises de position transmises en ligne et 7 textes collectifs, assimilables à des « cahiers d'acteurs »

Le débat marque d'abord une envie de savoir. Après les rumeurs et parfois les inquiétudes, les premières questions cherchent à comprendre la nature du projet et son ampleur

#### **Une série de questions d'interrogations**

##### ***la réalité du projet et son importance pour l'usine et le territoire ?***

« Pourquoi EQIOM fait-il le choix de ce site ? » ( Réunion avec le personnel le 25 avril) *Quelle est la signification en termes d'emplois ?* (Réunion élu.e.s 20 avril) On veut en apprécier l'importance *Quelle est la taille de la cimenterie EQIOM à l'échelle mondiale?* ( élu.e.s 20 avril) Son importance économique dans le milieu local et la question d'une alternative à la modernisation est posée : Le maître d'ouvrage se veut rassurant au moins sur la modernisation du four. « *La cimenterie continuera de fonctionner tant qu'elle aura les autorisations toutefois la rentabilité économique...* » (réunion du 25 avril) « *Ceux qui ne se mettront pas en capacité de maîtriser leur production d'oxyde de carbone auront des difficultés, mais il faut que le marché permette ces surcoûts* » (réunion du 25 avril) « *Le programme résulte de la volonté d'une ambition du groupe, d'une obligation du marché et d'une réponse à l'évolution du marché du dioxyde* » ( réunion CACE du 26 avril.)

Dans cette phase d'écoute sur l'énoncé du projet on enregistre des questionnements sur la mécanique de l'opération : son économie générale : « *Comment se répartissent les 200 M€ du coût estimé* ». « *Quel est le montage du financement* » (réunion du 20 avril). « *Quelles sont les subventions espérées* » (réunion du 25 avril) .

En ce qui concerne la phase 2, EQIOM est volontaire mais reste prudent et évasif : « *Il n'existe pas de cimenterie au monde qui réponde aux objectifs posés pour la cimenterie de Lumbres* » « *Tout est fait pour que le K6 construit pour 30/50 ans puisse intégrer ce nouveau process* »

Mais, il pose des conditions : 3 au départ.

- Le financement européen ( avec un délai pour la mise en service ne pouvant excéder 2028, nécessitant de poursuivre les études pour une décision en 2024.)
- Une stabilisation sur les mécanismes de compensation aux frontières européennes (en cours): le MACF.
- L'évolution du marché du ciment bas carbone tant en développement de la demande qu'en définition d'un prix de vente .

De fait les annonces sont prudentes « *nous ne voulons pas créer de fausses espérances* »

Des questions précises portent sur le *process* proposé et montrent que l'on veut en comprendre le fonctionnement et l'ampleur.

« *Comment est chauffé le four ?* », « *qu'est-ce que l'Oxy combustion?* » y a-t-il encore besoin de charbon ? » Sur l'alimentation du four : « *Quelle est la composition des combustibles solides de récupération (les CSR)* »? leur description, huiles de vidange (Réunion du 20 avril) « *l'utilisation des déchets génère-t-elle des odeurs ?* (Réunion du 20 avril.) « *Comment est capté le Co<sup>2</sup> ?* » alors que la réponse est faite d'hypothèses alternatives (« *soit par électrolyse soit par compression* »)

### **Les combustibles alternatifs ?**

Pour chauffer le four, l'utilisation de combustibles alternatifs aux énergies fossiles (gaz, fuel, charbon) permet de diminuer les émissions de dioxyde de carbone . Cette procédure a été longuement interrogée notamment lors de l'atelier du 10 mai. Elle a fait l'objet de rumeurs recueillies pendant la phase de l'étude de contexte. Elle fait l'objet de quelques interpellations directes sur le site ou par voie postale "*le four fonctionne bien comme un incinérateur*" (2 juin coupon T). d'autres interrogations sur le potentiel de CSR disponibles ont été posées au cours de la concertation

À ce jour, la cimenterie de Lumbres consomme 140 000 tonnes de combustibles alternatifs par an. Avec la mise en œuvre du nouveau four, 250 000 tonnes de combustibles alternatifs seraient valorisées selon le vocabulaire du maître d'ouvrage chaque année, couvrant 80 % des besoins thermiques futurs. Cette augmentation sera assurée par l'usage de CSR. Plus de la moitié est issue des industries et des collectes régionales (situées dans un rayon de 100 kilomètres autour du site de Lumbres). Une autre part importante provient du centre de traitement EQIOM situé à Saint-Étienne-du-Vauvray (Eure) qui regroupe des déchets industriels de la région Normandie.

Selon une première approche du (PRPGD) Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets. 400 000 tonnes de CSR seraient disponibles dans la région Hauts-de- France, *au minimum* selon des hypothèses jugées très précautionneuses. L'entreprise Baudolet, titulaire du marché d'approvisionnement donne des garanties sur les capacités de production de CSR

excédant largement les besoins : *“la hausse de la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) étant d’ailleurs susceptible de renforcer cette capacité”*.

Cette procédure jugée très vertueuse demande que l’on déclare infondées les rumeurs sur la composition de ces déchets et vérifier la nocivité des fumées résultant de leur combustion. Elle pose le problème de leur transport par la voie routière. Elle entérine le fait qu’à *Lumbres, il y a la présence d’un incinérateur qui ne dit pas son nom* ( question en ligne le 12 juin)

### **Des interrogations sur l’emploi**

*« Combien d’emplois créés ?(Réunion des élu.e.s 20 avril) La question est souvent posée, dans les réunions ou ateliers, les coupons T ou les contributions en ligne. La réponse sur l’absence de création d’emplois directs pour la cimenterie ne déclenche ni surprise, ni inquiétude. La garantie et la description des emplois indirects (transport, carrière, maintenance) rassurent. L’externalisation sera totale pour la construction du nouveau four et probablement extérieure à la région. Toutefois “ce sera un point d’attention à discuter avec les partenaires choisis (personnel 25 avril).”* Devant le CSE ( Comité Social d’Entreprise) d’EQIOM réuni le 2 Juin, les représentants des organisations syndicales disent que *« ce projet est évidemment positif pour EQIOM mais il sera nécessaire de disposer de davantage de précisions, en particulier s’agissant des étapes de déploiement et des réflexions en termes de formations d’adaptation pour les salariés de Lumbres, compte tenu de l’évolution technologique »*

EQIOM promet que les profils d’emploi nécessaires seront étudiés et mis à la disposition dans la suite de la concertation. La revendication de pouvoir anticiper sur ces embauches et des programmes de formation adaptés ainsi que la possibilité de faire valoir les dispositifs d’insertion sociale ont été posées.

### **La transformation industrielle de l’usine interroge**

*Que deviennent les fours 4 et 5 ? S’ils sont arrêtés pour la production du clinker, ils ne seront pas déconstruits, déclenchant l’inquiétude pour un usage alternatif et sans limite de temps.”* *Le site lumbrois doit-il s’attendre au même traitement que le site de Dannes?. Comment la population va-t-elle être associée sur le devenir de ces fours et des cheminées, et quel est l’intérêt économique de les garder?* (en ligne le 21 juin) *“Comment se fait le passage des anciens fours au nouveau (Réunion du 25 avril ), que devient le personnel, comment est-il formé”*. Il apparaît bien que ces problématiques nécessiteront un travail à l’interne de l’entreprise mais qu’elles relèvent également de la concertation publique.

### **La carrière ?**

L’usine doit son installation et son développement à l’exploitation, d’une carrière à ciel ouvert, de couches superposées d’argiles et de marnes calcaires procurant les matériaux nécessaires à la fabrication du ciment. Ces matériaux extraits à raison d’un volume d’environ 1 million de tonnes par an sont successivement calcinés et broyés afin de produire toute une gamme de ciment.

Très vite la carrière devient un point central du débat sur 2 thèmes :

1. Quelle est sa capacité à répondre aux besoins accrus de la cimenterie ? Le maître d’ouvrage balaie l’objection en rappelant qu’il possède une autorisation d’exploitation de 10 ans, que les capacités du site sont au moins de 30 ans et que la craie se prolonge jusqu’à la mer. Pour

EQIOM la carrière représente une avancée de 300 mètres sans préciser s'il s'agit de 300 m supplémentaires ou la progression annuelle d'exploitation.

2. Que devient la carrière une fois qu'elle a été exploitée ?

La réponse sur la réutilisation du site, sa requalification en paysage entretenu par 60 moutons laisse intactes les inquiétudes sur son utilisation en décharge de produits plus ou moins nocifs. Le projet d'installation du four K6 sur une partie végétalisée de la carrière nécessite une révision du PLUI (réunion CSS du 26 avril). Des contributions écrites s'élèvent « *contre le pillage des ressources* » et « *l'empiétement sur le paysage* ». L'assurance tranquille du maître d'ouvrage ne calme pas l'inquiétude; la rédaction d'une fiche sur le thème non plus. Le manque de lisibilité sur la carrière s'exprime - *“Les carrières ne sont pas visitables, il n'y a pas de transparence sur cet aspect du projet, nous ne pouvons pas nous prononcer. Peut-on organiser des visites du site pour que nous puissions voir les impacts de l'extraction et la remise en état du site ?* (contribution du CtaC)

### **Les modes de production de ciment bas carbone dans le projet K6 ?**

C'est un sujet récurrent pour les participants aux réunions et dans les contributions. Ces demandes relèvent à la fois d'un besoin d'éclaircissement et d'une interrogation sur l'opportunité du projet du four K6 et son impact réel.

EQIOM ne répond pas sur les procédés alternatifs de fabrication de ciment bas carbone : *“Nous n'avons pas d'éléments”*

Pour l'impact carbone du projet de production phase 1 et 2, la réponse chiffrée ne se trouve qu'après clôture de la concertation en réponse à une des dernières questions sur le site:

*“En phase 1, les émissions de CO<sub>2</sub> à la tonne de ciment seront comprises entre 300 et 420 kg CO<sub>2</sub>/tonne de ciment pour les ciments les plus produits à Lumbres. Notre objectif est de descendre significativement sous cette valeur par tonne de ciment avec la captation / séquestration de nos émissions. En phase 2, les émissions globales de CO<sub>2</sub> du site (en tenant compte des émissions liées aux transports) seraient de 47 000 tonnes par an et nulles sans les émissions de transport. La fabrication du ciment en elle-même ne génère pas d'émissions puisqu'il s'agit d'une simple étape de broyage ; les émissions de CO<sub>2</sub> à la tonne de ciment produite (hors transport) seront donc nulles.”*

### **Le devenir des fours 4 et 5 ?**

*Que deviennent les fours 4 et 5 ? S'ils sont arrêtés pour la production du clinker, ils ne seront pas déconstruits pour autant, déclenchant l'inquiétude pour un usage alternatif et sans limite de temps.” Le site lumbrois doit-il s'attendre au même traitement que le site de Dannes? comment la population va-t-elle être associée sur le devenir de ces fours et des cheminées, et quel est l'intérêt économique de les garder?* (en ligne le 21 juin)

La présentation des processus de décarbonation de l'industrie cimentière le 14 juin est aussi l'occasion de parler des argiles calcinées pouvant se substituer au *laitier*, ce sous-produit des hauts fourneaux, largement utilisé aujourd'hui mais dont on prévoit une diminution drastique de la production avec l'évolution de la Sidérurgie. Ce qui a suscité des inquiétudes et des questions sur le site dont les réponses prévues ne sont pas encore publiées sur le site *“Les fours 4 et 5 en bon état, bien entretenus et laissés sur place pourraient-ils être utilisés pour la production d'argiles calcinés”?* atelier décarbonation du 14 juin. La réponse d'EQIOM

risque à nouveau de laisser ces inquiétudes : « *De nouveaux matériaux devront donc se substituer aux laitiers utilisés aujourd'hui. Des études sont en cours pour trouver les matériaux adéquats ainsi que pour déterminer les process idoines pour les préparer. Selon le résultat de ces études, les fours existants pourraient constituer tout ou partie de la solution* ».

« *Enfin, il n'est pas exclu que tout ou partie des équipements des fours 4 et 5 soient déménagés et utilisés sur d'autres installations d'EQIOM, voire sur les sites d'autres industriels.* »

« *Pour toutes ces raisons, il n'est pas envisagé de déconstruire immédiatement les fours 4 et 5 une fois le four 6 mis en service. EQIOM statuera sur une éventuelle réutilisation dans les 10 ans suivant leur arrêt. En fonction de l'utilisation qui pourrait être faite de ces équipements, de nouvelles autorisations d'exploiter pourraient être nécessaires qui entraîneront les procédures d'information du public associées.* »

### **Mise en évidence des nuisances :**

Celles qui sont vécues ou qui l'ont été et dont on se souvient et celles qui devraient naître de la transformation de la cimenterie. « *Bruits, poussières, mauvaises odeurs. Souhaitons que ça change.* » (Coupon T 24 juin) « *Les poussières que vous rejetez, les odeurs. Allez voir dans le cimetière de Lumbres toutes les poussières sur les sépultures, ce n'est qu'un exemple parmi tant d'autres.* ».. « *pas question de mettre le linge blanc dehors* » 27 mai coupon T

*Rejets polluants* (marché de Lumbres le 6 mai) ? *Odeurs de soufre*, (marché de Lumbres 6 mai) les améliorations sont effectivement constatées, mais elles ne rassurent pas complètement. L'entreprise donne rendez-vous au dossier de l'enquête publique pour prendre connaissance des études de dispersion anticipant la hauteur de la nouvelle cheminée. Si EQIOM donne des indications sur son dispositif de mesure des pollutions, la proposition des riverains d'accepter des capteurs n'est pas prise en considération (cahier d'acteurs des riverains le 21 juin et réunion du 17 mai). La revitalisation de la CSS proposée par le sous-préfet, permettrait de prendre connaissance au moins dans un premier temps de ces mesures et de l'état réel des pollutions.

### **Quels impacts sur la santé ?**

«*Rejets, particules fines, émissions de polluants...Métaux lourds des CSR* (Réunion d'ouverture du 27 avril) » « *On doute de la qualité de l'air et on fait remarquer que le risque sanitaire n'est pas pris en compte. L'inquiétude est là, sans que l'on puisse bien mesurer ce qu'il en est vraiment, faute de mesures objectives. Pourrait-il y avoir un bilan santé?* » formulaire en ligne le 21 juin « *J'ai perdu 30% de ma capacité pulmonaire sans cause génétique ou professionnelle* », (atelier du 17 mai). « *Les poussières sont des facteurs de risque mais nous ne savons pas ce que nous respirons* », (atelier du 17 mai). EQIOM et la DREAL considèrent que les contrôles réalisés dans le cadre du suivi de site sont suffisants. Ils invitent les habitants à prendre connaissance du rapport de la commission de suivi de site (difficilement accessible sur le site de la DREAL). EQIOM a refusé de le mettre dans l'espace documentaire du site de concertation. S'agit-il de ne pas focaliser sur les 33 *incidents poussières* du four 5 survenus en 2021? : (la définition de l'incident étant l'ensemble des phénomènes, sans limitation de durée, ayant la même cause).

La confiance de la population passe par la connaissance de l'état sanitaire. La nécessité d'un dispositif de suivi et d'alerte est posée. « *Qu'envisage la CCPL en liaison avec EQIOM pour suivre l'état sanitaire du territoire et de sa population* » (en ligne le 21 juin) ».

EQIOM a annoncé avoir le 9 mai adressé à Monsieur le sous-préfet, un courrier pour solliciter une étude de l'ARS est sans réponse à ce jour.

### ***Les conséquences sur le trafic routier interrogent.***

Chacun perçoit bien qu'il sera augmenté compte tenu d'abord de l'apport supplémentaire de combustibles, et ensuite de la production accrue du clinker à évacuer. Quant aux hypothèses d'évacuation du CO<sup>2</sup>, elles restent ouvertes soit par train (2 à 3 trains par jour) soit par tuyau (long de 50 kilomètres pour un diamètre 250/350) ( Réunion CACE 26 avril). Le transport par route est une option envisageable pour l'évacuation du CO<sup>2</sup> d'un prix équivalent au transport ferroviaire. *“Mais ce n'est pas une option compatible avec l'ambition environnementale d'EQIOM” “Quel sera l'impact sur la production de CO<sup>2</sup>, sur L'encombrement provoqué par les camions sur les routes et notamment au rond point Leclerc”* ou des dangers créés quand « *ils roulent à vide au moment où ils quittent la cimenterie et sont alors en pleine vitesse* » (Réunion publique d'ouverture le 27 avril (Réunion 27 avril). *“Sur le bilan carbone généré par l'accroissement du transport routier. Les nuisances et les bruits que vous allez occasionner avec vos 250 camions...L'augmentation du nombre de camions causera encore plus de nuisances, et de risque d'accidents... Peut-on imaginer des consignes données aux conducteurs afin qu'ils respectent les distances de sécurité (coupon T 2 juin)* les contradictions avec des décisions locales sont signalées *“Pourquoi crée-t-on une voie verte qui va traverser 2 fois la D225 empruntée par les camions?” (cahier d'acteurs des riverains le 21 juin)*

Face à ce poids accru du transport routier, on se demande si les infrastructures seront suffisantes. Une faible partie des camions utilise la rue Macaux (Réunion du 27 avril) « *quelques poids lourds qui rejoignent leur dépôt en fin de journée* » est-il répondu. Est-ce inéluctable ?

### ***Le trafic ferroviaire est-il une alternative ?***

*“Pourquoi ne pas augmenter la part du trafic ferroviaire pour le transport du clinker ? (Réunion du CACE 26 avril) Parce que les cimenteries ne sont pas branchées sur le réseau ferroviaire, par contre en ce qui concerne le ciment vers la région parisienne explique EQIOM, le flux est de 4 à 5 trains par semaine pesant 2 100 t (70 t par wagon) soit l'équivalent de 70 camions par train. On a aussi besoin d'évaluer la quantité de CO<sup>2</sup> extraite qui serait à évacuer( réunion du personnel 25 avril) « 2 à 3 trains par jour”.*

Au demeurant le transport ferroviaire n'est pas sans générer des nuisances « *Non aux passages du train en soirée : trop bruyant, nuisances sonores, vibrations dans nos maisons.”* (coupon T 24 juin). Le transport ferroviaire n'est pas sans inconvénients du fait du *bruit et des horaires qui semblent améliorables (coupon T 12 mai). Merci de penser aux riverains le long de la ligne de chemin de fer” (coupon T 15 mai)*

### ***Le bilan carbone des transports ?***

La question des conséquences de l'augmentation du trafic routier (évacuation du clinker et apport en combustibles alternatifs) sur l'augmentation corollaire des émissions de CO<sup>2</sup> est régulièrement posée. *“Sans commune mesure avec les émissions de la production de clinker.”* répond EQIOM en présentant un bilan carbone détaillé lors de l'atelier Décarbonation et économie du Programme K6” le 14 juin.

EQIOM fait valoir que les émissions évitées grâce à la modernisation du four et à la capture du CO<sup>2</sup> compensent très largement l'augmentation des émissions induites par l'augmentation des transports, et rappelle par ailleurs qu'elles se substituent aux transports actuels sur longue distance nécessaire aux importations .Le Maître d'ouvrage, dans sa logique

économique et industrielle, répond avec cet argument qui se révèle inaudible pour les habitants. Eux ne mesurent que les nuisances augmentées sur le territoire proche.

### **Des questions posées sont restées sans réponse**

Pour certaines questions il n'a pas été possible d'obtenir une réponse, ou un engagement d'EQIOM à réfléchir au sujet et à communiquer plus tard des éléments

La récupération de la chaleur. ( Réunion du 20 avril ) la question est évacuée sans vraie réponse : « *c'est un défi du projet* » car la chaleur est faible: 60° . la CCPL demande officiellement la « *reprise de la réflexion sur la récupération et l'usage de la chaleur fatale permettant ainsi de poursuivre l'effort de décarbonation* » en diminuant l'impact provoqué par la cartonnerie SICAL; Un participant se demande “*pourquoi on n'en profite pas pour alimenter les serres*” (coupon T 5 mai)

« *Que sait-on des normes de pollution ?* » (Réunion du 25 avril)

Compte tenu de l'évolution attendue de cette réglementation vers 2030 le nouveau four devrait anticiper sans qu'on sache bien ce que représente cette réglementation à venir ni comment on la mesure.

« *La place d'Air liquide dans la procédure ?* » : ( Réunion 25 avril) La réponse reste évasive.

Le procédé de captation séquestration a occupé une part importante dans les débats, avec une préoccupation importante des participants: “*la fiabilité et la capacité du site de Norvège à accueillir le CO<sup>2</sup>*” (Réunion du 25 avril) « *la sécurité du stockage* » ( atelier du 14 juin) . La réponse apportée trop évasive reste à préciser.

La demande de pouvoir visualiser le projet avec le meme type de vue que celle présentée dans le dossier« *aperçu des transformations de la cimenterie* » depuis la carrière mais cette fois a vue à partir de la rue Macaux ( engagement réunion d'ouverture)

### **Mise en évidence de contradictions**

Le collectif de transition audomaroise et citoyenne : le CtaC dans son cahier d'acteurs souligne une contradiction avec la politique de zéro déchets. « *L'utilisation de déchets comme combustibles ne va-t-il encourager la production de déchets ?* » «*le coût de l'exemplarité d'une décarbonation totale [...] est très lourd pour la population locale : quasi-doublement du trafic camion, pas de baisse des rejets de particules dans l'air, pas de mesure contre le bruit, les odeurs, la poussière, pas de financement de l'insertion paysagère.* » “*Certes la production accrue de clinker à Lumbres signifiera une moindre importation (500 000 t par an) ce qui se traduira par une neutralité pour la planète, mais les conséquences pour ici ne sont pas nulles: transport routier accru, production de poussières...*”

Les élu.e.s écologistes et d'Europe Ecologie Les Verts Nord-Pas-de-Calais saluent la volonté de se passer des énergies fossiles mais font remarquer que l'augmentation des capacités de production du béton est contradictoire avec un autre objectif de “zéro artificialisation nette” des sols en 2050” « *Il ne semble pas pertinent de produire plus de ciment alors que l'on s'est engagés à en utiliser moins. De plus d'autres matériaux biosourcés doivent pallier le tout-béton.* » (cahier d'acteurs du 30 juin)

Ils relèvent le manque d'ambition de l'entreprise en matière de réduction d'émissions de gaz à effet de serre. “*L'objectif d'EQIOM n'est en effet que de 20% de réduction de GES à la*

*tonne par rapport à aujourd'hui. »... « De plus, l'augmentation significative de la production entraînera un ballet routier deux fois plus important et donc une augmentation significative de la production de GES et des particules fines aux abords de l'entreprise. » ils font remarquer que la production de carbone provoquée par l'accroissement de l'activité est en contradiction avec le PCAET de la CCPL (cahier d'acteurs du 30 juin)*

*“Continuer à produire davantage de ciment est ce bien nécessaire quand on constate le processus de recyclage des déchets du bâtiment” (réunion d'ouverture 27/4). La réponse sur l'intégration possible de granulats provenant du recyclage dans la production du ciment reste partielle.*

### **Cadre de vie environnement**

Si les participants au débat et les habitants de Lumbres se résignent à accepter cette implantation industrielle sur leur territoire, elle ne gomme pas leur aspiration à une amélioration de leur cadre de vie. Ils en citent les éléments qui le dégradent: trottoirs défoncés ou inexistant, abords de l'usine non entretenus, délaissé de la SNCF laissé à l'abandon... Discrètes, car chacun sait que ces points ne relèvent pas de la compétence d'EQIOM, les revendications sont posées sans recevoir une réponse. L'atelier prévu à cette intention a peu mobilisé et a souffert d'une absence de travail préparatoire par le MO et l'intervenant paysagiste. Les participants volontaires n'ont pas pu se projeter et contribuer à l'élaboration de propositions. Contrairement à l'analyse du maître d'ouvrage qui en a déduit l'absence d'attentes particulières concernant les nouvelles installations, et un simple choix de la sobriété dans les coloris, le travail d'insertion paysagère de l'usine modernisée reste à faire. Il s'agit de profiter de la modernisation de l'usine entreprise avec le programme K6. La demande peut être symbolisée par la résolution posée par la CCPL de voir émerger *“une usine fierté technologique ET urbaine”, et préconise “pour favoriser l'appropriation par la population de l'usine actuelle et future une réflexion ambitieuse pour l'intégration diurne de l'équipement dans le grand paysage et une mise en valeur lumineuse nocturne...”*(cahier d'acteurs du 22 juin)”

La période ouverte par la phase de concertation continue devrait connaître des avancées dans ce domaine.(Rassemblement des partenaires, projet, budget) Mais certains pensent qu'elle ne démarre pas sous les meilleurs auspices : *“il a été dit que l'enquête publique ne donnerait pas le budget mais ne porterait que sur le nouveau projet K6. Est-ce vrai ? (question sur le site du 19 juin) “*

### **Doutes sur la phase 2**

La phase 2 apparaît attractive, mais elle est hypothétique. Ne serait-elle là que pour améliorer l'apparence de la phase 1 dont l'objectif apparaît bien être l'augmentation de la production (avec son cortège de nuisances accrues) pour en augmenter la rentabilité. *“La cerise sur le gâteau”* (réunion d'ouverture le 27/4). Pendant tout le débat, les participants se sont référés à cette hypothèse avec ce paradoxe que la perspective de l'extraction du carbone ne soit qu'un discours d'opportunité pour faire valider la modernisation du four, le seul objectif réel prêté à l'entreprise étant de lui permettre d'augmenter la production, et donc la rentabilité. Sans avantage local réel alors que les désagréments supplémentaires peuvent être mesurés. Le coût de la capture n'est-il pas déraisonnable : 120 à 150 € la tonne alors que le coût du CO<sup>2</sup> est de 80 € la tonne et qu'une partie est donnée sous forme de quotas gratuits. *« Aller séquestrer en Norvège est-ce bien raisonnable »* (réunion de synthèse du 22 juin ) Qu'en est-il vraiment du caractère opérationnel de cette possibilité de séquestration ? *“le bassin parisien n'est-il pas une option imaginable”* atelier 14 juin. Quand et comment la chaîne logistique qui



doit se construire à partir de Lumbres pour évacuer le carbone sera-t-elle opérationnelle? Finalement, *“le projet est-il aussi vertueux qu’il le laisse entendre “? (Réunion ouverture 27/4)*

Au fond, à l’issue du débat pour certains de ceux qui y ont participé jusqu’au bout, la phase 2 apparaît moins que probable : elle est complexe techniquement , suppose la résolution d’un ensemble de problèmes dans la chaîne logistique. Enfin la décision reste aléatoire puisqu’elle doit prendre en compte des éléments très extérieurs à l’usine. :” *K6 exige une consommation d’électricité alors qu’un programme d’économies d’énergie va s’imposer”*

### **Des mesures compensatoires sont réclamées**

Le CtaC interpelle le maître d’ouvrage et lui demande celles qu’il peut proposer. - *Quelles mesures compensatoires pouvez-vous proposer pour rendre ce projet acceptable pour la population locale ? Un contributeur qui soutient le projet suggère « le financement de la création de pistes cyclables sur les axes principaux donnant accès à l’usine ? (Ou alors la rénovation de chemins communaux voir de voies de chemins de fer. abandonnés).En compensation de l’augmentation de la circulation des poids lourds[...].de multiplier les bornes de recharge électrique au sein de l’usine ? Et pourquoi pas proposer une aide à l’achat d’un véhicule électrique...»( en ligne le 13 juin)[...] une indemnisation pour les habitations limitrophes en compensation du préjudice. Pour compenser la production accrue de CO<sup>2</sup> il faudrait un plan d’investissement dans les énergies renouvelables » contribution en ligne le 30 juin*

Au-delà des mesures compensatoires, la CCPL réclame un travail effectif pour intégrer l’usine dans l’environnement et le paysage, la mobilisation de l’entreprise auprès de la ville et de l’intercommunalité pour traiter les abords de l’usine. La CCPL met l’accent sur « l’important sujet de l’intégration environnementale et paysagère effective du site actuel et du projet tant dans sa phase 1 que dans sa phase 2 “. Elle souhaite que l’usine nouvelle soit « *une fierté technologique ET urbaine* » Elle attire l’attention sur la qualité urbaine des abords de l’usine et réclame l’engagement d’EQIOM auprès d’elle et de la ville.

### **Devoir de vigilance**

Des voix réclament une vigilance accrue sur la qualité de l’air... « *Nous avertissons sur la nécessité de mettre en place des analyses précises de la qualité de l’air avant, pendant et après les travaux de modernisation espaces* »( cahier d’acteurs 30 juin)

### **Le projet reste clivant à ce jour.**

Parmi les 112 questions et contributions formulées au moyen de la carte T ou en ligne, 60% demandent des éclaircissements, font part d’inquiétudes et des contradictions.

*“Moins: usine impressionnante après travaux. Plus: moins polluante et création d’emplois” (24 juin, coupon T)*

Mais on enregistre également des questions et contributions très tranchées vis-à-vis du projet.

- des questions qui font état d’inquiétudes et 9 contributions présentant de vives contestations. Celles-ci font état de nuisances à subir par les proches riverains.

*“Nous sommes contre ce projet en pleine ville. Vous détruisez le paysage avec vos tours de 110 m, vous pillez les ressources avec votre carrière... Les nuisances et les bruits... Le prix des maisons va baisser de 300 %. Les poussières que vous rejetez, les odeurs... Allez voir dans le cimetière de Lumbres toutes les poussières sur les sépultures, ce n'est qu'un exemple parmi tant d'autres.( coupon T)*

*“Nous ne voulons pas de ce projet. L'augmentation du nombre de camions causera encore plus de nuisances, et de risque d'accidents. De plus, l'agrandissement de la carrière impactera encore davantage la commune et le paysage.” 12 mai coupon T*

*“Arrêtez de nous polluer ! Non aux camions car pollution supplémentaire ! Non à la destruction de notre belle vallée ! Non aux rejets des fumées ! Allez vous implanter ailleurs, là où il n'y a pas de village !” (27 mai coupon T)*

*“Je m'interroge, à juste titre, car lorsque je vois l'impact des infrastructures de la cimenterie sur les maisons environnantes, je me fais quelques soucis pour les riverains ! Je leur souhaite bon courage pour accepter les futurs désagréments... Pas question de mettre le linge blanc dehors” (27 mai coupon T)*

- et 35 avis positifs , Principalement arrivés en salve, en début de la concertation au moment de la distribution des coupons T, Puis vers la fin, un peu comme si une mobilisation bienveillante s'organisait :notamment en un afflux de cartes T expédiées en limite de la période de concertation: 10 avis favorables au projet.

*« d'accord avec ce beau projet », « une chance pour la France » « Pour car le projet garantit la pérennité des emplois et la réduction de l'empreinte carbone » « Plus que favorable à ce projet pour l'avenir du site et pour les salariés. »*

*« Je suis donc pour ce projet de modernisation de la cimenterie de Lumbres. Pas envie que le Pas-de-Calais devienne la Creuse...”(En ligne le 30 juin)*

*“Lumbres va devenir une vitrine européenne et peut être mondiale (en ligne le 3 mai)*

*« Fier et heureux de voir un projet résolument tourné vers l'avenir avec de l'innovation au service de l'environnement dans notre région. Avec ce projet, le Pas-de-Calais se tourne vers un futur préservant nos ressources et porteur d'emplois ». (en ligne le 23 juin)*

L' usage de superlatifs est usité

*« C'est bien” (13 mai) “ Beau projet », « Super favorable », (coupon T 16 mai) “Passionnant » « Projet positif bravo pour votre initiative » « Aucune opposition au projet » « « Projet essentiel pour le périmètre du site ou pour la région » « Enfin une entreprise qui prend ses responsabilités en matière de décarbonation » coupons T*

Parfois (assez souvent) on associe le projet à l'emploi

*« Bien pour l'emploi » (coupon T 5 mai) « projet essentiel pour la pérennité du site avis positif pour le maintien de l'emploi voire son développement » (coupon T 1 juin)*

*« Comment peut-on refuser une telle avancée technologique ? Si ce projet n'est pas mené, l'usine de Lumbres fermera, mais le clinker sera produit ailleurs, dans de moins bonnes conditions et donc générant plus de pollution, et il sera importé pour être broyé ici, ça veut dire encore bien plus de trafic routier ! Ce n'est pas ça le progrès ! [...]La bonne démarche c'est d'avancer, d'aider à modifier notre façon de produire et de consommer »30 juin, en ligne.*

Mais parfois la transition écologique

*Favorable au projet qui s'inscrit dans la transition écologique (en ligne le 13 juin)*

Parfois les deux

*“un très beau projet pour Lumbres et une pérennité des emplois, avec une réponse sur l'écologie (coupon T le 7 juillet)*

*“Le projet est tellement beau qu'on se demande pourquoi le groupe hésite encore” (coupon T 13 mai)*

Si on admet qu'il puisse y avoir quelques inconvénients, on les tolère au nom de l'intérêt du projet « *on ne fait pas d'omelette sans casser d'œufs*” (coupon T 12 mai.)

« *Il va permettre de fabriquer local et français tout en respectant les normes environnementales en vigueur sans avoir recours à de l'importation non soumise à ces règles [...] c'est la pérennité du site de Lumbres qui est en jeu. Sans cette modernisation, l'avenir de la cimenterie est condamné dans le temps avec l'impact socio-économique qui va avec* ». (en ligne le 30 juin)

- Des interrogations toutefois demeurent et des précisions doivent être apportées par le maître d'ouvrage.

Certaines précisions arrivent dans les derniers jours de la concertation. EQIOM apporte quelques éléments comme une fiche de synthèse sur le devenir des fours 4 et 5. Fiche qui répond partiellement aux attentes exprimées, puisqu' EQIOM se contente d'annoncer que l'entreprise respectera les procédures obligatoires pour le redémarrage de ces fours

*Sur le bilan carbone généré par l'accroissement du transport routier*

*L'encombrement provoqué par les camions sur les routes et notamment au rond point Leclerc (coupon T le 27 mai)*

*La mesure de l'impact économique pour Lumbres (en ligne le 7 mai)*

Sur l'absence de panneaux solaires ( en ligne le 20 juin)

Des recommandations sont formulées.*le bilan santé et la nécessité d'un bilan santé en ligne 2 juin)*

*la consigne donnée aux conducteurs de respecter les distances de sécurité (coupon T le 2 juin)*

## **Évolution du projet résultant de la concertation**

Le projet n'a pas évolué au cours de la concertation, EQIOM ayant toujours présenté le projet d'installation du four K6 comme la seule solution pour le maintien de la cimenterie dans la durée. L'équipe projet ne pouvait pas donner suite aux arguments sur les autres modes de production de ciment ni aux questionnements sur l'utilité de cette production. Elle n'a pas la maîtrise des choix stratégiques du groupe EQIOM mais la mission de moderniser l'usine de Lumbres pour répondre aux besoins du marché. Mais la concertation a permis à la fois la prise de conscience d'un environnement humain et d'amorcer la prise en compte du besoin d'une insertion paysagère de l'ensemble de la cimenterie de Lumbres tant vis à vis de sa proximité que dans le grand paysage du territoire.

## Demande de précisions et recommandations au responsable du projet.

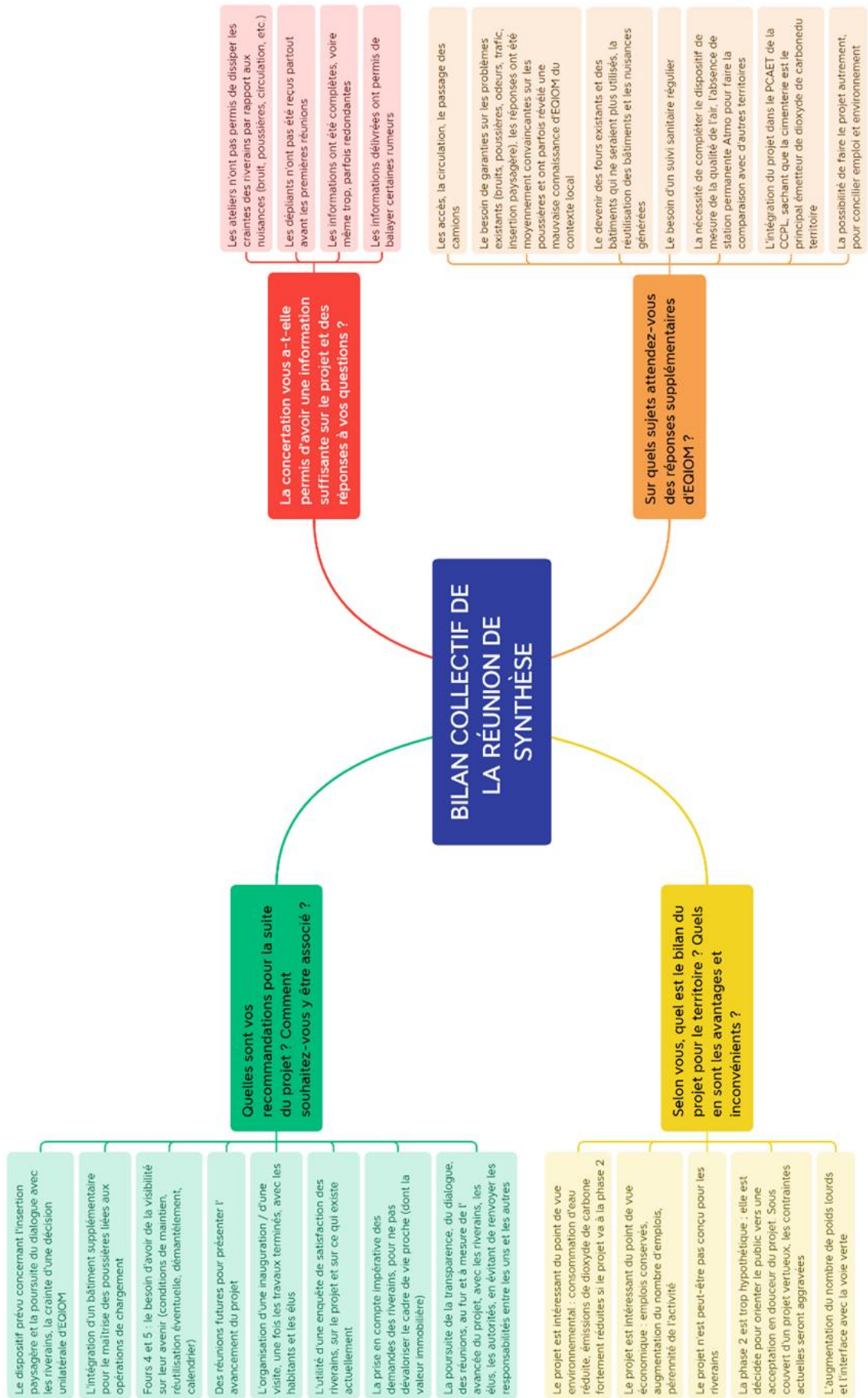
Ce que dit la loi sur le principe de reddition des comptes : « Le maître d'ouvrage ou la personne publique responsable indique les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation. » (L121-16 CE) Concrètement, suite à la publication du bilan de la concertation par les garant.e.s le responsable du projet ou la personne publique responsable de l'élaboration du plan ou du programme décide du principe et des conditions de la poursuite du plan, du programme ou du projet. Il précise, le cas échéant, les principales modifications apportées au plan, programme ou projet soumis à la concertation. Il indique également les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation. Le bilan de la concertation et les enseignements tirés par le responsable du projet doivent figurer dans les dossiers de demande d'autorisation et ces documents font donc partie des dossiers d'enquête publique ou de participation publique par voie électronique.

## Précisions à apporter de la part du responsable du projet, des pouvoirs publics et des autorités concernées

Lors de la réunion de synthèse les participants ont dans un travail en sous-groupes répondu à 4 questions:

- Quelles sont les recommandations pour la suite du projet? Comment souhaitez-vous y être associés?
- Selon vous quel est le bilan du projet pour le territoire? Quels avantages et inconvénients?
- La concertation vous a-t-elle permis d'avoir une information suffisante sur le projet et des réponses à vos questions?
- Sur quels sujets attendez-vous des réponses supplémentaires d'EQIOM

Une restitution en fut faite à l'oral. Les éléments sont repris sur le schéma ci-après



Les éléments exprimés dans cette réunion tant au cours de cette partie en sous-groupe que dans les échanges qui ont suivis sont la base des recommandations ici reprises. Ces demandes et recommandations peuvent s'adresser au Maître d'ouvrage et ou aux autorités publiques et 'autres acteur

1. Garantir aux associations des riverains et aux collectivités l'établissement d'un projet d'insertion paysagère (modalités d'études, de recherche de financement et de gouvernance) faute de quoi *"le dispositif prévu concernant l'insertion paysagère et la poursuite du dialogue avec les riverains laisse craindre une décision unilatérale d'EQIOM"*.
2. Développer un schéma de captation de la poussière provoquée aux moment des chargements, celui-ci nécessite probablement par la construction d'un *"bâtiment supplémentaire pour la maîtrise des poussières liées aux opérations de chargement"*
3. Établir un calendrier d'information et de décision sur l'avenir des fours 4 et 5. *le besoin de visibilité sur leur avenir doit prendre en compte les (conditions de maintien, d'entretien, de réutilisation éventuelle, démantèlement, calendrier)*
4. Présenter un dispositif pour la prise en charge des demandes des riverains proches qui dépasse la distribution des jetons de lavage et en faire une information large. *"la prise en compte impérative des demandes des riverains pour ne pas dévaloriser le cadre de vie ( dont la valeur immobilière)"*
5. Présenter les modalités de dialogue permanent, les supports d'information qu'EQIOM va mettre en place pour poursuivre la "transparence" plébiscitée par les participants *" la poursuite de la transparence, du dialogue au fur et à mesure de l'avancée du projet, avec les riverains, les autorités, en évitant de renvoyer les responsabilités entre les uns et les autres"*
6. Informer sur les délais d' installation et lieux d'implantation des capteurs supplémentaires de poussières, et sur la procédure de mesure de bruits retenue (engagement du 17 mai de mettre en place des Jauges Owem et de faire des mesures bruits chez les particuliers) *"les ateliers n'ont pas permis de dissiper les craintes des riverains par rapports aux nuisances ( bruits, poussières, circulation etc....)"*
7. Préciser les démarches entreprises auprès de la SNCF pour réorganiser les horaires des trains de marchandise et le type de concertation envisagée avec les collectivités et riverains pour déterminer les créneaux compatibles avec les contraintes de chacun et un besoin légitime de calme pour les riverains
8. Communiquer le courrier adressé à Monsieur le sous-préfet de sollicitation de l'ARS ainsi que les suites données par l'ARS *" le besoin de garanties sur les problèmes existants (bruits, poussières...) les réponses ont été moyennement convaincantes...."* *" besoin d'un suivi sanitaire régulier"*
9. Les services de l'Etat doivent présenter les dispositifs de suivi (renouvellement de la CSS, étude épidémiologique...) qu'ils vont mobiliser au-delà des éléments indispensables pour l'autorisation d'exploitation de K6. Les inquiétudes de la population ont besoin d'être prises en compte.
10. Les collectivités ( Département, CCPL et commune) doivent préciser les modalités de réflexion et le calendrier prévus pour le réaménagement de la rue Macaux et pour sécuriser les croisements ( voie verte et accès ville) sur la D225

11. Préciser l'état du dossier décarbonation ( phase 2) à ce jour et le partenariat avec Air Liquide pour éviter de nouvelles craintes “ *la phase 2 est trop hypothétique, elle est décidée pour orienter le public vers une acceptation en douceur du projet? Sous couvert d'un projet vertueux aggraver les nuisances actuelles*”
12. Préciser la compatibilité des ressources de la carrière avec la fabrication d'argile calcinée ( éventuelle matière première pour les fours 4 et 5)
13. Mettre en place une procédure d'information et de dialogue relative au chantier
14. Mettre en chantier la réflexion sur l'utilisation de la chaleur fatale produite par la cimenterie avec les partenaires locaux conformément au PCAET
15. Organiser un groupe de travail avec les riverains et les collectivités sur la compensation des impacts de l'évolution du site et du projet K6

### **Recommandations des garant.e.s pour garantir le droit à l'information et à la participation du public suite à cette concertation, et notamment jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique**

Pour poursuivre le dialogue en garantissant le droit à l'information et à la participation du public dans les prochains mois jusqu'au moment de l'enquête publique, un certain nombre de demandes doivent être entendues et des solutions mises en place pour y répondre

- Restituer les suites données à la concertation préalable aux participants avec l'organisation d'une réunion avec les participants de la concertation préalable pour prendre connaissance du rapport des garant.e.s, des réponses du Maître d'Ouvrage, et de l'avis de la CNDP
- Etablir un programme de concertation continue précisant les étapes et les modalités
- Constituer un groupe-relai chargé du suivi de la concertation et fonctionnant comme un groupe de suivi des engagements, susceptible de se voir pérennisé dans une CACE renouvelée et élargie. Ce groupe se dotera d'une charte de fonctionnement ( modalités d'organisation des réunions (avec ou sans le MO, information du public...)

Les relais d'information sont apparus insuffisants pendant la concertation préalable ainsi que le public intéressé par l'évolution de la cimenterie et prêt à s'investir dans la concertation. Pour éviter ses écueils par la suite il serait utile de :

- Mobiliser les moyens de communication de la ville de Lumbres et de la CCPL pour une rubrique régulière sur la cimenterie, le calendrier, les mesures prises etc...
- Elargir les publics cible intéressés par la suite du projet ( jeunes :collégiens, lycéens, nouveaux habitants... ) et travailler des formes de dialogue correspondant à ces cibles.
- Rendre plus accessibles les compte rendu des réunions de la CACE et de la CSS et diffuser une information claire sur leurs travaux.
- Répondre aux demandes de visualisation de la cimenterie et en particulier en présentant la vue à partir de la rue Macaux « aperçu des transformations de la cimenterie » engagement de la réunion d'ouverture

Des demandes ont été exprimées au cours de la concertation pour mieux comprendre le projet et l'évolution de Lumbres au travers d'autres supports que ceux de la concertation ou directement à l'initiative d'EQIOM

- Accompagner les initiatives locales pour reconstituer l'histoire de la cimenterie et ce qu'elle représente pour Lumbres
- Réorganiser la Commission de suivi de site en accueillant de nouveaux membres habitants et associatifs conformément à la proposition de Monsieur le sous-préfet.
- Faire de l'organisation du chantier un moment de travail collectif et d'appropriation de la nouvelle cimenterie. Anticiper les retombées économiques du chantier sur le territoire en mettant en place un groupe de travail en lien avec les collectivités et les structures économiques.

Des points sensibles de la concertation nécessitent de mettre en place des actions particulières ( pendant la phase préalable à l'enquête publique mais également au-delà )

- Organiser des visites de la carrière
- Organiser des réunions publiques sur le chantier, ses modalités, son organisation.
- Organiser une exposition avec la présentation de la cimenterie avec le four K6 et des nouveaux équipements sous différents angles ( photo montage de la rue Macaux ...)
- Organiser un temps de déambulation avec le paysagiste et les participants à l'atelier du 1° Juin, les collectivités et un temps d'échanges pour recueillir leur expression et alimenter la réflexion en amont et en parallèle à la réflexion technique entre EQIOM, architecte et paysagiste
- Informer sur les contrôles de la DREAL et les résultats ( via les supports d'informations de la collectivité ou au cours de rencontres)



## Liste des annexes

- **Annexe 1 Tableau des demandes de précisions et recommandations des garant.e.s**

**Annexe 1 Tableau des demandes de précisions et recommandations des garant.e.s**

**Réponses à apporter par le responsable du projet et les acteurs décisionnaires  
à la concertation préalable**

Demande de précisions et/ ou recommandations JJ/MM/AAA	Réponse du/ des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée JJ/MM/AAA	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus JJ/MM/AAA	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris  JJ/MM/AAA
Suites à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse			
<b>Principales demandes adressées à EQIOM</b>			
<b><i>1. Ouvrir les discussions sur les horaires ferroviaires ( riverains, collectivité, SNCF) et préciser les modalités d'association des différentes parties prenantes sur ce sujet</i></b>			
<b><i>2. Plan de circulation des camions évitant les traversées de communes et mise en sécurité des points sensibles ( croisements voie verte, carrefour centre commercial...) charte de bonne conduite pour les camions ( circuit, horaires à éviter...)</i></b>			
<b><i>3. Communiquer la lettre adressée à Monsieur le sous-préfet et sa réponse sur le suivi sanitaire de la population</i></b>			
<b><i>4. Etablir un protocole sur le devenir des fours K4 et K5 (calendrier, modalités d'information et de concertation des riverains et des collectivités)</i></b>			

<b>5. Renforcer le plan vigilance des poussières à l'intérieur de l'usine et faire les aménagements pour remédier aux dispersions de poussière des installations existantes.</b>			
<b>6. Indiquer les modalités de mise en œuvre (où, quand pour quelle durée...) des engagements d'installation de Jauges Owen supplémentaires et de faire des mesures de bruits</b>			
<b>7. Etablir une transparence sur la composition des CSR publication de la composition</b>			
<b>Demande aux services de l'Etat</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Déclencher une procédure pour établir un bilan sanitaire et les modalités de son suivi ( courrier du 9 Mai d'EQIOM à Monsieur le sous-préfet )</b></li> <li>• <b>Organiser une information sur les contrôles de la DREAL, rendre public le calendrier et les résultats des contrôles</b></li> </ul>			
<b>Demande à la CCPL</b>			
<b>Mettre au point un dispositif de mesures de l'air et des poussières indépendant d'EQIOM ( ex via une adhésion Atmo de la CCPL)</b>			
<b>Demande aux collectivités territoriales</b>			
<b>Se coordonner pour élaborer un Plan d'aménagement des abords de la cimenterie (Commune, CCPL, Département Sncf...) Afin de définir les modalités, le calendrier... pour la réfection de la rue Macaux ( voirie départementale) et les points dangereux de circulation et ou de nuisance sonore...</b>			

<p>Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s</p>			
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Renouveler la composition de la commission de suivi du site CSS ( accord de Monsieur le sous-préfet)</b></li> <li>2. <b>réorganisation du CACE ( ouverture aux riverains volontaires et modalités d'information grand public, élargissement du périmètre de compétence )</b></li> <li>3. <b>Réunion avec les principaux participants de la concertation préalable pour lire ensemble l'avis de la CNDP et les réponses du MO</b></li> <li>4. <b>Etablissement d'un programme de concertation continue précisant les étapes et les modalités</b></li> <li>5. <b>Constituer un groupe-relai chargé du suivi de la concertation et fonctionnant comme un groupe de suivi des engagements susceptible de se voir pérennisé dans une CACE renouvelée et élargie. Ce groupe se dotera d'une charte de fonctionnement ( modalités d'organisation des réunions (avec ou sans le MO, information du public...)</b></li> <li>6. <b>Mobilisation des moyens de communication de la ville de Lumbres et de la CCPL pour une rubrique régulière sur la cimenterie, le calendrier ,les mesures prises etc...</b></li> </ol>			

